

Conseil des ministres du 23 décembre 2020 : Le gouvernement décide de la prorogation inconstitutionnelle de l'état d'urgence !

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 24 DÉCEMBRE 2020

757

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Vague d'arrestations
La forteresse Boubou
Cissé attaquée



Transition malienne : Les germes de l'échec

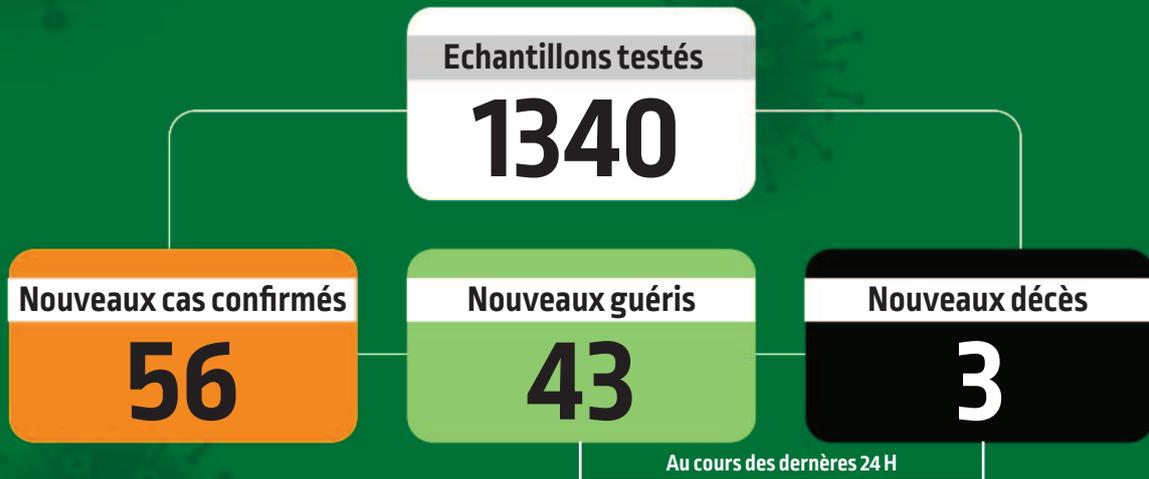


Cellule d'Appui au processus électoral de la transition : Une autre preuve de l'agenda caché des colonels de Kati

COVID 19

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au mercredi 23 décembre 2020



Bilan global de la situation du Covid 19



RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand
la distance de sécurité
ne peut être respecter



Se laver les mains
régulièrement



Tousser ou éternuer
dans le coude



Respecter la distance
de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique
pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer
les mains



Eviter de se toucher le visage :
la bouche, les yeux ou le nez

Une	Vague d'arrestations : La forteresse Boubou Cissé attaquée	P.4
Brèves	Situation sécuritaire à Koro : La population met en place une police de proximité !	P.10
	Mali-Allemagne : Signature de cinq contrats de financement ce 21 décembre	P.10
	Conseil d'Administration de la SOMAPEP-SA : Une lueur d'espoir budgétaire	P.11
	Sénégal, quartier Pikine de Dakar : Un gang de voleurs de motos démantelé	P.11
	Entre religion et politique : Quelle finalité pour la CMAS ?	P.12
	Direction du Génie Militaire : Des équipements en renfort	P.12
	Rapport de la commission des Nations Unies sur le Mali : L'armée malienne accusée de crimes de guerre et des groupes armés de crimes contre l'humanité	P.12
	Communiqué de la CANAM	P.13
	Gouvernement Moctar Ouane : 9 conseillers et 8 chargés de mission pour un seul ministère	P.13
Actualité	Communiqué du conseil des ministres du mercredi 23 décembre 2020	P.16
	Au Mali : Les arrestations menées par la sécurité d'État se poursuivent	P.20
	Régions militaires de Gao, Tombouctou et Mopti : Le Colonel Sadio Camara sur le terrain	P.21
Politique	Déclaration conjointe des organisations de la société civile malienne observant le processus électoral : Les OSC en état d'alerte !	P.23
	Organisation des élections sous la transition : Quand les autorités de la transition veulent ramer à contre-courant du peuple	P.24
	Transition malienne : Les germes de l'échec	P.26
	Cellule d'Appui au processus électoral de la transition : Une autre preuve de l'agenda caché des colonels de Kati	P.28
	Transition Quand Bah N'Daw se complait dans le rôle du « Commandant en second » !	P.30
	Toxicité des partis : Armée mafieuse	P.31
	Conseil des ministres du 23 décembre 2020 : Le gouvernement décide de la prorogation inconstitutionnelle de l'état d'urgence !	P.34
Culture & société	Etat d'urgence sanitaire : Les prévisions du ministère de la Culture déjouées	P.36
International	Centrafrique : Situation calme à Bangui, des tirs signalés à Boali	P.37
	Après des siècles : Jupiter et Saturne "se frôlent" de nouveau	P.38
Sport	Dopage : Une affaire embarrassante pour Mohamed Camara et Sékou Koïta	P.39



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



Vague d'arrestations : La forteresse Boubou Cissé attaquée

Que s'est-il passé de si grave et de si mystérieux au sommet de l'Etat pour amener la Sécurité d'Etat, la puissante et tristement célèbre S.E. à s'attaquer quasi frontalement à l'ancien Premier Ministre Boubou Cissé.

Certes, aucune accusation officielle n'a été portée contre l'ancien Premier Ministre et il n'a pas non plus été directement inquiété. Mais son premier cercle est clairement visé, ce qui, d'ailleurs l'a amené à publier un communiqué préventif « **Depuis quelques jours mon nom est associé à travers les réseaux sociaux à un projet de déstabilisation de la Transition dont certains présumés auteurs ont fait l'objet de mesures d'arrestation par les services de la Sécurité d'Etat.**

Je tiens à prendre l'opinion nationale et internationale comme témoin de cette odieuse tentative de jeter le discrédit sur ma personne et l'idéal politique que je suis supposé incarner : je ne suis ni directement ni indirectement, de quelque manière que ce soit, associé à aucun pro-

jet de déstabilisation des institutions de mon Pays et, je défie quiconque d'en apporter la preuve contraire.

Le sens élevé de l'Etat que je tire du privilège inestimable de l'exercice des hautes fonctions d'Etat, notamment celle de Premier ministre du Mali, mon enga-

gement patriotique et le respect religieux que m'inspirent les institutions démocratiques et républicaines de mon Pays, m'interdisent de participer à un complot quelconque contre le Mali.

Je tiens à rassurer les autorités de transition et le peuple malien de ma loyauté et de ma disposition à toujours servir les intérêts du Mali. »

Voilà qui est clairement dit.

Maintenant flash-back pour comprendre le pourquoi de cette mise en point de Boubou Cissé.

Depuis le dimanche 20, une vague d'arrestation a concerné exactement 7 personnes que sont Mohamed Youssouf Bathily alias Ras Bath, Vital Robert Diop le directeur général du PMU-Mali une société vache à lait pour les prédateurs haut placés, Souhahébou COULIBALY, Directeur Général de l'AGEFAU, Madou





Kone, payeur général au Trésor public, Sekou Traore, receveur du Trésor du district de Bamako, Sékou Traoré homonyme du premier, secrétaire général de la présidence de la République et le dernier en date Aguibou Tall, adjoint au directeur AGEFAU et frère cadet de Boubou Cissé.

A première vue ces personnes viennent d'horizons tellement différents que l'on peut se demander d'une part ce qui peut les unir et d'autre point en quoi peuvent-ils se retrouver pour un « un projet de déstabilisation de la Transition », c'est-à-dire en français facile un projet de coup d'Etat.

La première remarque à cet égard est que toutes ces personnes, à l'exception de Ras Bath dirigent des services importants qui sont hiérarchiquement rattachés au ministère des finances dont Boubou Cissé a été, pendant de longues années, le titulaire. Il a conservé d'ailleurs ce ministère cumulativement avec son poste de premier ministre. Même Sékou Traoré, secrétaire général de la présidence de la République au jour de son interpellation a été pendant longtemps son conseiller juridique avant d'être le chef de cabinet du même ministère.

La deuxième remarque est que certains, principalement Vital Diop, sont de très proches amis de Karim Keita, le fils en cavale du président déchu IBK. Ils étaient d'ailleurs ensemble sur le yacht dont les images vidéo ont scandalisés plus d'un maliens.

Ras Bath, qui apparaît comme un cheveu dans la soupe, s'était lui aussi rapproché du régime

défunt dont il avait été, pendant longtemps, un des principaux contempteurs. Ceci explique-t-il cela ?

Ces arrestations ont suscité diverses réactions portant non pas sur les faits reprochés, qui demeurent inconnus à ce jour, mais plutôt sur le rôle de la Sécurité d'Etat, police politique qui opère en dehors de toute légalité par des

moyens extrajudiciaires.

Ainsi l'Association Maliennne des Droits de l'Homme qui « **condamne les conditions dans lesquelles (les arrestations) sont intervenues. En effet, il nous revient de constater que ces arrestations sont organisées par la Sécurité d'Etat dont les locaux servent aussi de lieu de détention... Ces modus operandi ne doivent en aucun cas se substituer aux juridictions légalement instituées au Mali.** » En conclusion l'AMDH demande la judiciarisation de tous les dossiers se trouvant au sein de la S.E.

Plus dure a été la réaction des faitières de la presse du Mali « **sidérés devant la duplicité des autorités de la Transition en notant que l'arrestation intervient après les propos lénifiants et la bienveillance affichée quelques heures auparavant par les ministres en charge de l'Administration territoriale et de la Communication,** »

Ces faitières « **constatent avec regret et inquiétude l'arrestation de Mohamed Youssef Bathily, alias Ras Bath, journaliste-chroniqueur et animateur du débat "Grands dossiers" sur Renouveau TV, le lundi 21 décembre 2020 vers 18 h**



dans les locaux du Groupe Renouveau à Missabougou. » Elles estiment également que « cette arrestation, sans motif ni mandat, est perçue par l'ensemble des faitières de la presse comme un rapt ni plus ni moins, et constitue à leurs yeux une atteinte inadmissible à la liberté d'expression et de la presse, perpétrée par violation des locaux d'un organe médiatique et détention arbitraire d'un citoyen dont le métier de journaliste constitue l'essentiel des activités professionnelles rétribuées.

Déterminées à préserver en toutes circonstances les libertés acquises au prix du sang de nos martyrs entre janvier et mars 1991, les faitières de la presse restent mobilisées et fermes sur leur exigence de libération immédiate et sans condition de Ras Bath, en attendant le déclenchement d'une éventuelle procédure judiciaire régulière à son encontre.

Les faitières de la presse malienne expriment par ailleurs leur sidération devant la duplicité des autorités de la Transition en notant que l'arrestation intervient après les propos lénifiants et la bienveillance affichée quelques heures auparavant par les ministres en charge de l'Administration territoriale et de la Communication. »

En conclusions, les faitières de la presse « rappellent que toute collaboration avec elles est conditionné aux respect et égards qu'elles manifestent vis-à-vis de l'État de droit et des valeurs démocratiques.



Elles prennent à témoin l'opinion nationale et internationale, en particulier les organisations de défense des droits humains, sur les dérives en cours dans notre pays, qui n'honorent point notre démocratie. »

Les magistrats, accourus au secours de leur collègue Sekou Traoré ont pu obtenir son élargissement pour les vices qui ont entaché son arrestation. Mais son dossier est loin d'être clôturé même s'il peut secrètement espérer sur une intervention de l'omniprésent Imam Mahmoud Dicko à qui il doit sa nomination au poste important et sensible de numéro 2 de la présidence de la République. A-t-il par la suite été ingrat ? Sacré Mahmoud, toujours présent

là où on l'attend le moins.

Au total, les colonels de Kati viennent d'ouvrir un nouveau front et les arrestations en cours ne sont que la partie visible d'un gros iceberg. Car il faut en effet être naïf pour croire que ce sont quelques civils nostalgiques qui peuvent monter seuls un projet de déstabilisation d'une transition militaire. Même autour d'un ancien Premier ministre qui au demeurant ni une foudre de guerre ni une lumière politique. Boubou est visé. Seul ? Sans doute pas. Attendons donc la suite.

■ Moctar Sow

malikile.com
La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! *

74^{ème} **Malikilé**
MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

Awa Sylla

Prochain recrutement dans l'armée faites moi signe je veux être militaire.



RFI Afrique

Au Burkina Faso, un an après l'opération, le résultat du recensement général de la population est publié. Le pays compte 20 847 979 personnes avec une majorité de femmes. Hormis la région du Sahel, ce cinquième recensement général de la population révèle un nombre inférieur d'hommes par rapport aux femmes dans toutes les autres régions. Le taux de croissance annuelle est en baisse. Il est passé 3,1% en 2006 à 2,93% en 2019.



Le bras de fer continue entre le camp du président Tshisekedi et de son prédécesseur Joseph Kabila. L'un des champs de bataille, c'est la Fédération des entreprises du Congo (FEC) et l'élection du patron des patrons. Un proche de l'ancien chef de l'État, Albert Yuma, est à sa tête depuis 2005. Unique candidat, il a été réélu président du conseil d'administration le 26 novembre dernier, mais le conseil d'État avait annulé son élection au grand dam de l'administration et des principaux membres du patronat. Une nouvelle élection doit avoir lieu ce mercredi.



Radio Guintan

Le Directeur Général de la CANAM Mahamane Baby relevé. Il est remplacé par le Général Bouba Dembélé.
AHD Radio Guintan



Ancien 1er Ministre, monsieur Modibo Sidibé se rend à Bangui (RCA) ce matin à l'invitation de l'Union Africaine, pour conduire la mission d'observation des élections au titre de l'institution panafricaine. Les élections sont prévues le dimanche 27 décembre prochain.
A,C Guintan



Urgent: La MUNISMA cède devant l'opiniâtreté de la population de Bandiagara
Le convoi de la Minusma qui a vu la population de Bandiagara lui barrer la route ce matin a fait demi-tour après l'échec des négociations que la gendarmerie a entreprises avec elle et devant l'opiniâtreté de la population de Bandiagara. Le convoi a rebroussé chemin et est actuellement en direction de Sevaré.



Moussa AG Infahi n'est plus le Directeur Général de la police nationale. Il a été remplacé par le contrôleur général Souleymane Traoré. AHD Radio Guintan



Jeune Afrique

Le président djiboutien a annoncé sa candidature à un cinquième mandat, qu'il briguera lors de l'élection présidentielle d'avril prochain. Face à une opposition morcelée, il fait déjà figure de favori.



Moussa Baba Coulibaly



ENTRE NOUS !

Chez nous, "grins" renvoient au rassemblement de jeunes, sans emploi pour la plupart. Dans un pays arabe, on les appelle les "gardiens du mur" tous ces jeunes regroupés tout le long du mur, en attente d'un emploi journalier.

Entre Nous, et si L'Etat pensait à organiser des ateliers de formation par trimestre dans différents secteurs, menuiserie, plomberie, peinture, électricité, etc. L'avantage est d'apprendre, à ceux qui le désirent, un métier qu'ils pourraient exercer en attendant de trouver mieux. On en finirait avec ces images choquantes de jeunes agglutinés autour du thé toute la journée, à papoter et à "refaire le monde" dans leurs têtes avec la même réponse dans la bouche : je suis au chômage avec ma maîtrise en....Très peu ont compris qu'être un maîtrisard ne donne pas un accès direct à l'emploi et qu'il est temps de comprendre qu'on peut parfaitement réussir sa vie sans travailler dans un bureau climatisé. En un mot, il faut OSER et prendre des risques, c'est la clé de la réussite.

"Le travail donne le pain, la paresse le besoin" Proverbe allemand.

FRANCE 24



Au #RoyaumeUni , il faudra plusieurs jours pour dégager les milliers de camions bloqués au port de Douvres, faisant craindre des pénuries



Fahad Ag Almahmoud



Le peu qui reste de la force publique va comme d'habitude être absorbé par Bamako. Entre déstabiliser et stabiliser la Transition et autres prétendants de Koulouba il n'y aura pas du temps et surtout d'énergie pour les vrais problèmes du Pays.

MALI KANU



DIRPA : Le colonel Souleymane Dembélé aux commandes

La passation de service entre les directeurs sortant, le colonel-major Diarran Koné et entrant, le co-

lonel Souleymane Dembélé, a eu lieu, le mardi 22 décembre 2020 dans la salle de conférence de la Direction de l'Information et des Relations Publiques des Armées (DIRPA). Elle a été présidée par l'inspecteur colonel-major Saibou Doumbia.

Dans une atmosphère cordiale et empreinte de fraternité sous la supervision des inspecteurs des armées et de l'inspection du Ministère de l'Economie et des Finances le colonel-major Diarran Koné directeur sortant et le colonel Souleymane Dembélé ont paraphé et signé les documents. Le tout nouveau directeur de la DIRPA, le colonel Souleymane Dembélé s'est dit conscient de la lourdeur des responsabilités qui l'attendent. Cependant, il a exprimé toutes ses admirations au directeur sortant pour le travail accompli.

De par ses relations étroites et continues avec la Presse malienne, en particulier, la DIRPA a beaucoup contribué à l'éclairage de l'opinion publique, sur le plan de l'information. C'est cette vocation que le Colonel Major Koné a entretenue depuis sa prise de fonction le 22 Décembre 2016 jusqu'à nos jours. Le directeur sortant a demandé à ses collègues de la Presse écrite et orale, ainsi qu'à tous ses collaborateurs (Officiers, Sous-officiers et militaires du rang) de s'investir afin de contribuer au renforcement des rôles et missions de la DIRPA qui consistent à rapprocher l'Armée de sa population, à travers l'information.



Mamadou Oumar Sidibé



Le Parti enregistre avec bonheur l'adhésion massive des associations et celle d'un parti politique qui accepte même de se fondre au PRVM-FASOKO. Ce regain d'intérêt à l'égard du PRVM-FASOKO marque la progressive compréhension des objectifs politiques et sociétaux poursuivis par le Parti.

Plus le temps passe, plus les maliens comprennent, à la lumière des événements, la nécessité de revoir la vision relative aux partis politiques et aux acteurs politiques. Ils sont nombreux, les maliens qui croient indispensable le retour aux valeurs et aux vertus cardinales de notre société telles que prônées par notre Parti.

Ces adhésions massives des associations et partis politiques au PRVM-FASOKO représente donc une source d'encouragement et d'engagement. #MOS



Modibo Simbo Keita



Un conseiller du même Trump avait préconisé en comité restreint d'exporter massivement du porc américain vers le Pakistan et l'Afghanistan.

PLANET

A base d'eau Supermont et de sucre Naturel

Situation sécuritaire à Koro : La population met en place une police de proximité !



Le Mali est en proie à une insécurité grandissante de façon générale et particulièrement le centre du pays. Consciente de gravité de la crise, la population de Koro a décidé de mettre en place une police de proximité pour sécuriser les personnes et leurs biens. Cette décision a été prise au cours d'une rencontre, tenue, le 13 décembre 2020 dans la salle de conférence du complexe culturel rue queeven.

Cette rencontre a été un cadre de concertation pour créer un climat favorable de collaboration entre la police de proximité et la population civile de Koro, organisé par Think Peace en partenariat avec le conseil communal de la jeunesse de Koro membre du réseau communautaire, financé par le Fond D'appui au moteur du changement Famooc de l'ambassade du royaume de DANEMARK. La création de cette police de proximité vise inéluctablement à faciliter la mission de la police en donnant des informations nécessaires sur leur rôle, leur lien avec les populations et leur rapport avec la mairie aux populations. Après la création des groupes d'autodéfense, la population de Koro veut créer la confiance entre elle et les forces de l'ordre et défense déployées sur le théâtre des opérations. La lutte contre l'extrémisme violent nécessite forcément une synergie d'action. Sans ces genres de collaboration, il serait difficile de circonscrire cette crise sécuritaire qui freine le développement de notre pays. A noter que cette rencontre a été modérée par M. Moussa Niangaly, un natif de la localité. On notait la présence du Maire de la commune, du représentant du sous-préfet, du Chef de village, du Compol de koro, des agents de la police, du représentant du chef de brigade de la gendarmerie, du Chef de peloton, du représentant du RECOTRADE, du représentant des jeunes et de la CAFO. La population a apprécié cette initiative qui permettra à la population de vaquer librement à leurs occupations. Toutes les parties se sont engagées à jouer franc pour permettre à ce groupe qui aura la lourde et exaltante tâche de veiller à la sécurité de la population. De telle initiative doivent être multipliées dans les parties affectées par l'insécurité. Il est important aussi de souligner le cercle Koro fait frontière avec le Burkina Faso, un pays frappé de plein par le terrorisme comme le nôtre. Selon certaines indiscretions, les hommes du prédicateur Malame Dicko opèrent également la zone de Koro, d'où la création de cette police de proximité. Au sortir de la rencontre, les populations ont confessé que

Mali-Allemagne : Signature de cinq contrats de financement ce 21 décembre



Le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, SE. M. Zeini Moulaye, a procédé, ce 21 décembre, à la signature de cinq contrats de financement entre le Gouvernement de la République du Mali et la République fédérale d'Allemagne à travers la KFW.

Les-dits contrats de financement concernent les domaines prioritaires pour le développement économique et social du Mali.

Ces contrats de financement dont l'enveloppe totale est évaluée à plus de 85,6 millions euros soit plus de 56 milliard de Frans CFA, contribueront à soutenir les énormes efforts du Mali dans les domaines aussi prioritaires que stratégiques dont les impacts sont directs sur l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les domaines concernés sont : l'environnement, la décentralisation, l'agriculture et la sécurité alimentaire entre autres.

Cette cérémonie de signature a eu lieu en présence de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, du Président Directeur général de l'Office du Niger et du Directeur général de la BNDA.

La partie Allemande était représentée par S.E. Dr. Dietrich Pohl, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne avec à ses côtés la Directrice générale du bureau de la KFW au Mali.

Source : Bureau de l'Information et de la Presse/MAECI

la population et la police sont complémentaires. Ils disent même de pérenniser ce cadre rencontre pour débattre de toutes les questions liées à la situation sécuritaire de la zone.

Ibrahim Sanogo

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 44 22 23

Email : ampikile@gmail.com / Site : www.malikile.com

Conseil d'Administration de la SOMAPEP-SA : Une lueur d'espoir budgétaire



Le président du Conseil d'Administration de la SOMAPEP-SA, Nancoman Keita, à l'occasion des travaux de la 42ème session ordinaire, a annoncé, mercredi 23 décembre, que le taux d'accès à l'eau potable à Bamako et ses environs s'est considérablement amélioré, en 2020, aussi bien dans le temps que dans l'exercice.

L'ordre du jour du présent Conseil d'Administration portait sur l'examen et l'approbation de l'état d'exécution du budget de l'exercice 2020, du budget de fonctionnement et d'investissement de l'année 2021. Plusieurs autres questions ont été abordées au cours de ce Conseil d'Administration qui se tient à un moment charnière de la vie de la nation.

Avec un budget de 59,4 milliards FCFA, en recettes dans le temps et dans l'espace en dépenses, la poursuite des nombreux projets et programmes en cours témoigne cette dynamique de la société. Il s'agit entre autres, du projet de renforcement des Agences de l'Eau potable de Gao, Kita, Niore du Sahel, Ménaka, Bougouni et Selingué sur le financement de la banque mondiale. La phase étude de six projets AEP sont en cours notamment à Koulikoro, Ségou, San Mopti-Sévaré, Bandiagara et Ménaka sur financement de l'Agence Française de Développement.

Avec 57,01 milliards de FCFA contre une prévision de 68,8 milliards en 2020, soit une baisse de 13% due à la fin de certains financements extérieurs, la société a mis en service la 2ème tranche de la station de traitement d'eau de Kabala. Cet ouvrage a permis de circonscrire le stress hydrique grâce à l'opération de 100 000 branchements sociaux. Malgré ces contraintes, le président du Conseil d'Administration, Nancoman Keita a félicité les cadres de la SOMAPEP-SA pour les résultats probants enregistrés au cours de cet exercice. Aussi, il a affirmé que le combat pour l'accès à l'eau potable demeure long et exaltant. « Nous devons une fois de plus redoubler d'efforts pour l'année qui s'annonce remplie d'espoir, mais aussi de crainte pour la survie du secteur », a souligné Nancoman Keita.

Par ailleurs, la conduite d'une étude pour une nouvelle grille tarifaire en vue de faire face aux enjeux du secteur de l'eau potable, le Conseil d'administration attire l'attention particulière des autorités de la Transition sur le secteur de l'eau potable au cours de l'année 2021.

Ibrahim Sanogo

Sénégal, quartier Pikine de Dakar : Un gang de voleurs de motos démantelé



Le Commissariat d'arrondissement de Pikine a déféré au parquet un gang de trois individus pour association de malfaiteurs, vol en réunion et rébellion à agents des forces publiques dans l'exercice de leurs fonctions. Les malfaiteurs avaient volé une moto de luxe à Ouest-foire pour ensuite se réfugier à Pikine-Icotaf avant d'être démasqués.

Une bande de trois voleurs de moto a été démantelée à Pikine-Icotaf par la Police de Pikine. Les malfaiteurs, la trentaine, peintres de profession, ont été d'ailleurs déférés au parquet pour association de malfaiteurs, vol en réunion et rébellion à agents dans l'exercice de leurs fonctions. Les mis en cause ont été trahis par la géolocalisation installée par le propriétaire de la moto. Au moment de leur arrestation, ils ont tenté d'opposer une vive résistance aux forces de l'ordre. Tout serait parti de la dénonciation du sieur Malick. M. W habitant Ouest-Foire, commerçant, qui, victime d'un vol s'est rendu à la Brigade de Gendarmerie de la Foire pour porter plainte contre X. Par la suite, Malick. M. W qui avait établi un système de géolocalisation de sa moto immatriculée DK1959 BM entreprend des recherches. Des investigations qui vont se révéler fructueuses. Car il parvient à localiser sa moto au niveau de Pikine-Icotaf. Sans tarder, le commerçant se rend à la Police de Pikine pour expliquer sa mésaventure et le lieu de cache de sa moto, à savoir Pikine-Icotaf. Les hommes du Commissaire Mame Arona Bâ de Pikine font une descente inopinée sur les lieux. Sur place, ils trouvent la moto volée et les trois individus. Après avoir décliné leur identité et établi un cordon de sécurité, ils ont sommé les occupants des lieux de leur restituer la moto volée et de les suivre sagement au poste de Police pour être entendus. Une demande qui va sonner comme une provocation chez les présumés voleurs. Qui opposent une vive résistance aux limiers qui, malgré tout, parviendront à les maîtriser et les jeter dans le panier à salades. L'un des mis en cause, blessé au cours de l'altercation, a été conduit par la suite au Centre de santé Baye Talla Diop (ex-Dominique) pour des soins tandis que ses acolytes ont été conduits au poste de Police de Pikine pour être entendus. Le blessé a, par la suite, rejoint ses deux compagnons d'infortune.

Par la suite, la bande des trois a été entendue sur le fond du dossier avant d'être placée en garde à vue pour ensuite être déférée hier au parquet pour association de malfaiteurs, vol en réunion et rébellion à agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Théodore SEMEDO

Entre religion et politique : Quelle finalité pour la CMAS ?



Au regard des péripéties du parcours de la Coordination des Mouvements, Associations et Sympathisants (CMAS), on pourrait se demander avec raison quelle est la finalité de ce mouvement se réclamant de l'Imam Mahmoud Dicko.

Cette question vaut son pesant d'or en considération du fait qu'à sa création, cette coordination était perçue comme un mouvement religieux musulman mais qui s'est finalement retrouvé en plein cœur du microcosme politique. Signalons que c'est en mars 2019 que les Maliens avaient accueilli avec enthousiasme des informations selon lesquelles, l'Imam Mahmoud Dicko préconisait la création d'un nouveau mouvement sous la dénomination de « Mouvement pour la Défense des Valeurs Sociétales et Religieuses », dès lors qu'il rendra le tablier au HCIM. Eh bien c'est ce qui a été fait, le samedi 7 septembre 2019, par la création d'un nouveau mouvement sous l'appellation de "Coordination des Mouvements, Associations et Sympathisants" (CMAS) et dont l'imam Mahmoud Dicko était le parrain et Issa Kaou N'Djim le coordinateur.

Comme pour couper court à certaines idées réfractaires qui lui prêtaient des velléités d'immixtions dans la sphère politique, le parrain de cette nouvelle structure a tenu à préciser que "ce nouveau mouvement s'offre plutôt aux musulmans du Mali comme une tribune d'expression en ce qui concerne la vie de la nation".

Si à l'entendement de Mahmoud Dicko, la CMAS aura pour vocation principale de mener la lutte pour un redressement de la morale sociétale, quitte à sérieusement tancer les autorités publiques en vue de l'instauration d'une bonne gouvernance des Affaires Publiques, la vision du côté de son "poulain", Issa Kaou N'Djim, semble être tout autre. Mais il rechigne à étaler au grand jour ses vraies ambitions et est contraint de jouer le jeu, comme le dirait l'autre. En son temps, Issa Kaou Djim, se présentant porte-parole de l'imam Dicko, avait laissé entendre que les actions que posera la nouvelle structure de Mahmoud Dicko s'inscriront plutôt dans le sens de la moralisation de la société malienne, conformément aux rôles dévolus aux organisations religieuses et cela, bien entendu dans le respect du caractère laïc de la République du Mali. Autrement dit, la CMAS apparaît plus comme une organisation religieuse

Direction du Génie Militaire : Des équipements en renfort



Le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (MDAC) a remis 2 ateliers de forage à la Direction du Génie Militaire. La cérémonie s'est déroulée le mardi 22 décembre 2020, sur la place d'armes de la 34^{ème} BG du Génie. Elle était présidée par le Chef d'Etat-Major Général des Armées, le général de brigade Oumar Diarra. Dans son allocution, le CEMGA a indiqué que cette remise permettra d'équiper les camps des infrastructures distribution d'eau.

L'initiative s'inscrit non seulement dans la vision des autorités à renforcer les capacités des FAMA pour l'exécution de leur mission, mais aussi pour réduire les dépenses des FAMA.

Pour terminer, le général Diarra a remercié les autorités de la transition pour cet effort inestimable. Selon le Directeur du Génie Militaire, le colonel-major Bougoury Diarra, des multiples problèmes liés à l'approvisionnement en eau ou à l'exploitation des forages des différentes emprises sur le théâtre sont signalés ces derniers temps malgré les efforts des équipes du Génie en charge de ces travaux.

musulmane plutôt qu'un parti politique. Mais à peine quelques semaines plus tard, que ne fut pas la surprise des Maliens en découvrant une vidéo sur les réseaux sociaux et dans laquelle, Issa Kaou Djim, le porte-parole du charismatique Imam, dévoile les ambitions politiques de la CMAS. Dans cette vidéo, le Coordinateur de la CMAS affirme que « La CMAS est une organisation politique qui mènera des actions politiques pour conquérir le pouvoir démocratiquement. Dans ce cadre, elle mettra en place un bureau politique, ce dimanche 12 janvier, en commune I du district de Bamako. Tous ceux qui désirent être candidats sont priés de signer les statuts et le règlement intérieur de la CMAS. Nous voulons jouer notre rôle dans l'exercice démocratique de notre pays... ».

Source : Le Soir De Bamako



Rapport de la commission des Nations Unies sur le Mali : L'armée malienne accusée de crimes de guerre et des groupes armés de crimes contre l'humanité



Pour la énième fois, les Forces armées maliennes (FAMa) sont accablées par un rapport de la commission des Nations Unies sur le Mali. Si nos militaires étaient accusés précédemment d'exactions sur les populations civiles innocentes comme d'ailleurs leurs homologues du Burkina Faso et du Niger, cette fois-ci ils sont épinglés pour crimes de guerre, une première du genre dans l'histoire de notre armée nationale. Aussi, des groupes armés ne sont pas épargnés. Ceux-ci sont accusés de crimes contre l'humanité.

Depuis hier, mardi 22 décembre 2020, on apprend sur les antennes des chaînes étrangères que les Forces Armées Maliennes (FAMa) sont encore accablées par un nouveau rapport de la commission des Nations Unies sur le Mali.

La commission dit avoir des motifs raisonnables de le croire dans un rapport couvrant la période 2012 et 2018 et transmis au Conseil de sécurité. La commission affirme que l'armée malienne n'est pas la seule à être visée. En effet, les groupes armés qu'elle combat sont eux aussi accusés de crimes contre l'humanité.

On se rappelle que sous le régime d'IBK, l'armée malienne a été accusée d'exactions sur les civils au Centre de notre pays, qualifiés d'innocents dans les différents rapports des organisations des droits de l'homme. Et peu avant la chute du régime d'IBK, un rapport de la Commission des Nations Unies avait pointé du doigt des officiers supérieurs de l'armée malienne notamment leur implication dans le massacre des populations de certains villages dans les localités du Centre.

Dans ce nouveau rapport dont le contenu n'est pas encore rendu public, nos Forces Armées sont accusées de crime de guerre. C'est la toute première fois que l'Armée du Mali est accusée de la sorte, à un tel degré, notamment de crime de guerre. Du coup, la hiérarchie militaire est interpellée. Elle doit pouvoir s'expliquer et sauvegarder l'image de notre armée qui reste la vitrine de notre pays dans ce contexte de crise sécuritaire.

Source : Le Soir De Bamako

Communiqué de la CANAM



Dans le cadre du démarrage imminent de la liquidation et le paiement des factures des prestataires via le logiciel Activ-Premium déployé au niveau de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS) et l'Institut National de Prévoyance Social (INPS), la CANAM rappelle aux structures prestataires conventionnées, de communiquer urgemment leurs relevés d'identité bancaire (RIB) sans lesquels aucun paiement de factures ne sera effectué.

Le Directeur Général de la CANAM sait compter sur la bonne compréhension des gestionnaires des structures prestataires conventionnées.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mahamane BABY

Gouvernement Moctar Ouane : 9 conseillers et 8 chargés de mission pour un seul ministère



Sous l'égide du nouveau ministre Dionkè Diarra, le département des domaines entre dans l'histoire en battant tous les records en personnels de cabinet. On y compte en effet près d'une dizaine de conseillers et presque autant de chargés de mission dont la nomination est intervenue à la vitesse de la lumière. Les proportions commencent à faire jaser puisqu'aucun département ministériel n'a jamais disposé d'autant de ressources humaines pour le fonctionnement de son cabinet. De quoi s'interroger sur les motivations qui se cachent derrière la démarche du ministre Dionkè Diarra et qui ne sauraient s'expliquer par la seule fusion des secteurs du foncier et de l'habitat. En revanche, ses conséquences budgétaires sont sans équivoques et interviennent à contre-courant de la tendance réductrice des charges de l'Etat du reste prescrit dans les conclusions du Dialogue national inclusif.

Source : Le Témoin



SAER GROUP C'EST:

**+ de 400
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de
26 sociétés, qui oeuvrent tous au rayonnement
de la marque SAER.

SAER GROUP

OFFICE CENTRAL DE LUTTE
CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

===000===

SECRETARIAT GENERAL *df.*

===000===

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

===000===

Bamako, le 11 décembre 2020



COMMUNIQUE DE L'OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE (OCLEI)

Le Président de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) informe l'opinion nationale et internationale que le Conseil de l'OCLEI a décidé, le 10 décembre 2020, de transmettre au Procureur du Pôle économique et financier de Bamako deux dossiers de cas présumés d'enrichissement illicite concernant un ancien ministre et un ancien maire.

Le Président de l'OCLEI précise que d'autres dossiers sont en cours de traitement et feront l'objet de transmission à la justice.



Le Président,

Moumouni GUINDO
Moumouni GUINDO
Chevalier de l'Ordre national



Communiqué du conseil des ministres du mercredi 23 décembre 2020

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 23 décembre 2020, par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bah N'DAW, Président de la Transition, Chef de l'Etat.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté des projets de texte ;
- procédé à des nominations ;
- et entendu une communication.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

Sur le rapport du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le Conseil des Ministres a adopté un projet d'ordonnance autorisant la prorogation de l'état d'urgence déclaré sur le territoire national.

L'état d'urgence, déclaré sur le territoire national par le Décret n°2020-0317 du 18 décembre 2020, expire le lundi 28 décembre à minuit.

Conformément à la Loi n°2017-055 du 06 novembre 2017 relative à l'état de siège et à l'état d'urgence, sa prorogation au-delà de 10 jours est autorisée par la loi.

L'adoption du présent projet d'ordonnance s'inscrit dans ce cadre et permettra aux autorités compétentes d'assurer la mise en œuvre diligente des mesures d'urgence arrêtées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et à faire face aux défis sécuritaires du pays.

Le projet d'ordonnance adopté proroge jusqu'au 26 juin 2021 à minuit l'état d'urgence en cours.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Sur le rapport du ministre de l'Economie et des Finances, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant approbation du mar-

ché relatif aux travaux de construction de la Chancellerie du Mali à Abuja (Nigéria).

Le marché est conclu, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'entreprise CGC Nigéria Limited, pour un montant hors taxes de 3 milliards 31 millions 28 mille francs CFA et un délai d'exécution de 14 mois.

La construction de cette chancellerie entre dans le cadre de l'amélioration du cadre de travail du personnel diplomatique du Mali à l'extérieur.

AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Sur le rapport du ministre des Affaires foncières, de l'Urbanisme et de l'Habitat, le Conseil des Ministres a adopté :

1. un projet de décret déterminant les formes et les conditions de gestion des terrains des domaines publics immobiliers de l'Etat et des Collectivités territoriales ;
2. un projet de décret déterminant les formes et les conditions d'attribution des terrains du domaine privé immobilier de l'Etat ;
3. un projet de décret déterminant les formes et les conditions d'attribution des terrains du domaine privé immobilier des Collectivités territoriales.

Pour remédier les multiples difficultés ren-

contrées dans la gestion domaniale et foncière, le Gouvernement a entrepris en 2016 une réforme domaniale et foncière.

L'objectif principal de cette réforme est de refonder les rapports sociaux, promouvoir la paix et la stabilité sociale et renforcer la lutte contre la spéculation foncière.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a adopté, en mars 2020, un projet de loi portant loi domaniale et foncière.

Les présents projets de décret sont adoptés en application des dispositions de cette loi domaniale et foncière.

Ils précisent, entre autres, les formes et les conditions de gestion des terrains des domaines public et privé immobiliers de l'Etat et des Collectivités territoriales ainsi que les formes, conditions et modalités d'attribution des terrains de ces domaines.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Sur le rapport du ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, le Conseil des Ministres a adopté un projet de loi relatif aux pollutions et aux nuisances.

L'application de la Loi n°01-020 du 30 mai 2001 relative aux pollutions et aux nuisances a révélé des insuffisances, notamment :

- l'imprécision de certains aspects importants comme le déversement des déchets liquides domestiques, des déchets biomédicaux, la gestion des déchets spéciaux, des pollutions atmosphériques, des nuisances sonores, olfactives et des produits chimiques dangereux;
- la non prise en compte de certains aspects de l'évaluation environnementale et l'insuffisance des mesures de protection des espaces verts contre la dégradation.

Le projet de loi adopté vise à corriger les insuffisances identifiées et à améliorer l'efficacité de la lutte contre les pollutions et les nuisances.

AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE

Sur le rapport du ministre des Affaires religieuses et du Culte, le Conseil des Ministres a adopté des projets de texte relatifs à la création, à l'organisation, aux modalités de fonctionnement et au cadre organique du

Secrétariat permanent de la Politique nationale de Prévention et de Lutte contre l'extrémisme violent et le Terrorisme.

Le Gouvernement du Mali a approuvé, par Décret n°2018-0197 du 26 février 2018, la Politique nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme violent et le Terrorisme et son Plan d'Actions.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de cette politique prévoit la création d'un Comité de Pilotage, d'un Comité de Coordination et de Suivi-évaluation, d'un Secrétariat permanent et d'un Observatoire national de l'Extrémisme violent et du Terrorisme.

Les projets de texte adoptés créent le Secrétariat permanent en vue de la mise en œuvre effective de la Politique nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme violent et le Terrorisme.

AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes :

AU TITRE DE LA PRIMATURE

Chargés de mission au Secrétariat Général du Gouvernement :

Monsieur Ismaïla ALHASSANE, Ingénieur Agronome ; Madame KEITA Fatoumata TRAORE, Juriste.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

- Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de la Réconciliation Nationale : Colonel Hassane Ag MEHDI.

- Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de la Refondation de l'Etat : Colonel Adama BERTHE.

- Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère des Transports et des Infrastructures : Colonel Alpha Mahamane NIENTAO.

- Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère des Affaires foncières, de l'Urbanisme et de l'Habitat : Colonel Abdourahmane OULOQUEM.

- Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion des Investissements : Colonel Harouna HAIDARA.

- Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique : Colonel-major Diarran KONE.

- Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme : Lieutenant-colonel Sibiry KONATE.

- Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de la Santé et du Développement social : Colonel Kaya Issa CISSE.

- Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche : Colonel Bréhima Fléné TRAORE.

- Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine : Colonel Mamady KONE.

- Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère du Travail et de la Fonction Publique : Colonel-major Adama DIARRA.

- Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable : Lieutenant-colonel Amadou Mamadou BOUCOUM.

- Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau : Lieutenant-colonel Seydou MARIKO.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

Chargé de mission : Monsieur Aliou Ahmadou SANGHO, Juriste.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

- Préfet du Cercle de Koulikoro : Madame Mariam COULIBALY, Membre du Corps Préfectoral.

- Préfet du Cercle de Koutiala : Monsieur Boikary TRAORE, Membre du Corps Préfectoral.

- Préfet du Cercle de Sikasso : Monsieur Dramane DIAKITE, Membre du Corps Préfectoral.

- Préfet du Cercle de Mopti : Monsieur Hassane MAIGA, Membre du Corps Préfectoral.

- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Kayes : Monsieur Moussa COULIBALY, Membre du Corps Préfectoral.

- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Kita : Monsieur Abou DAO, Membre du Corps Préfectoral.

- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Gao : Monsieur Soumaïla SANGARE, Membre du

Corps Préfectoral.

- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Niore : Monsieur Youssouf Bakary TRAORE, Membre du Corps Préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Mopti : Monsieur Alidji BAGNA, Membre du Corps Préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Douentza : Monsieur Antoine N'Golo BERTHE, Membre du Corps Préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Tombouctou : Monsieur Bénéna MOUNKORO, Membre du Corps Préfectoral.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

- Directeur Général de la Police Nationale : Contrôleur Général Soulaïmane TRAORE.
- Directeur Général Adjoint de la Police Nationale : Contrôleur Général Youssouf BINIMA.
- Directeur Général de la Police Technique et Scientifique : Commissaire Divisionnaire Abou AG AHIOYA.

AU TITRE DU MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES

- Secrétaire Général du Conseil Malien des Transporteurs Routiers : Monsieur Boubacar KANE, Membre du Corps Préfectoral.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Conseillers techniques : Monsieur Boubacar Ben Bouillé, Inspecteur des Services Economiques ; Monsieur Idrissa Mahamar HAIDARA, Inspecteur des Impôts.
- Chargés de mission : Monsieur Mamadou Lamine SAMAKE, Fiscaliste ; Monsieur Souahibou DIABY, Gestionnaire ; Monsieur Sékou Amadou N'DOURE, Economiste ; Monsieur Boureïma GUINDO, Economiste ; Monsieur Mahamet TRAORE, Economiste.
- Inspecteur à l'Inspection des Finances : Monsieur Drissa BERTHE, Inspecteur des Finances ; Monsieur Soukalo DEMBELE, Inspecteur des Douanes.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants : Colonel Bréhima SOW.

- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme : Monsieur Abdoulaye COULIBALY, Inspecteur des Finances.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation : Lieutenant-colonel Sidiki KOUMA.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile : Colonel Joseph COULIBALY.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Réconciliation Nationale : Madame Mariam Tamandé DIALLO, Inspecteur des Finances.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Refondation de l'Etat : Monsieur Mama TRAORE, Inspecteur des Finances.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère des Transports et des Infrastructures : Monsieur Hamaye TOURE, Inspecteur des Finances.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère des Affaires Etrangères et de Coopération Internationale : Monsieur Alamir TOURE, Inspecteur des Finances.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de l'Economie et des Finances : Madame SISSAO Yakaré TOUNKARA, Inspecteur des Finances.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère des Affaires Foncières, de l'Urbanisme et de l'Habitat : Madame WAIGALO Mariam COULIBALY, Inspecteur des Finances.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des Investissements : Monsieur Idrissa Moussa COULIBALY, Inspecteur des Finances
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de Communication et de l'Economie Numérique : Monsieur Hama Aljouma CISSE, Inspecteur des Finances
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme : Monsieur Sidiki TOURE, Inspecteur des Impôts.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de l'Education Nationale : Madame SAVANE Salimata BENGALY, Inspecteur des Services Economiques.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : Monsieur Aliou MAN-

GARA, Inspecteur des Services Economiques.

- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Santé et du Développement Social : Colonel Boubacar OULOLOGGUEM.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche : Monsieur Mamadou Siratigui KONATE, Inspecteur des Finances.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine : Monsieur Abdoulaye AG MOHAMED, Inspecteur des Services Economiques.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère du Travail et de la Fonction Publique : Madame BERTHE Assétou KONE, Inspecteur des Finances.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : Monsieur Eli DIALLO, Inspecteur des Finances.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable : Monsieur Mohamed Lamine dit Noukoussa KEITA, Inspecteur des Finances.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille : Monsieur Aliou TRAORE, Inspecteur du Trésor.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau : Monsieur Mohamed SISSOKO, Inspecteur des Finances.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Jeunesse et des Sports : Monsieur Abdoulaye TRAORE, Inspecteur des Services Economiques.
- Directeur des Finances et du Matériel du Ministère des Affaires Religieuses et du Culte : Monsieur Oumar DOUMBIA, Inspecteur des Finances.

AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

- Inspecteur à l'Inspection des Domaines et des Affaires Foncières : Monsieur Bakary SANOGO, Ingénieur des Constructions Civiles.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME

- Secrétaire Général : Monsieur Hamane Demba CISSE, Magistrat.
- Chef de Cabinet : Monsieur Yamoussa FANE, Attaché de Recherche.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Conseillers techniques : Monsieur Alassane DIALLO, Administrateur civil ; Monsieur Ismaïla BERTHE, Professeur de l'Enseignement Supérieur ; Monsieur Abou DIARRA, Professeur de l'Enseignement Supérieur ; Monsieur Augustin POUGIOUGO, Professeur de l'Enseignement Supérieur ; Monsieur Hamidou MORBA, Professeur de l'Enseignement Supérieur ; Madame SYLLA Fatoumata Hama CISSE, Professeur principal de l'Enseignement Secondaire.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Chargé de mission : Monsieur Ibrahima Bakary TRAORE, Historien-Archéologue-Archiviste.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

- Directeur Général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie : Médecin Général de Brigade Boubacar DEMBELE.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

- Conseiller technique : Monsieur Mahamadou Sanadou dit Modibo SYLLA, Vétérinaire et Ingénieur de l'Elevage.
- Chargé de mission : Monsieur Chérif Ag Mohamed IBRAHIM, Professeur de l'Enseignement supérieur.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Directeur National de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances : Monsieur Moussa CISSOKO, Ingénieur des Eaux et Forêts.
- Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion des Stations d'Epuración du Mali : Madame Ouma Djénéba MAHAMANE, Ingénieur de l'Industrie et des Mines.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

- Directeur National de la Promotion de la Femme : Madame TOUNKARA Sophie SOUKO, Professeur de l'Enseignement Secondaire Général.

AU TITRE DU MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

- Directeur Général de l'Agence Nationale de Développement des Biocarburants : Monsieur Abdoulaye KAYA, Gestionnaire d'entreprises.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

Le ministre de la Santé et du Développement social a informé le Conseil des Ministres de l'évolution de la maladie à Coronavirus, marquée par une légère diminution du nombre de cas testés positifs par rapport aux deux semaines précédentes.

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, a insisté sur le respect des mesures barrières, notamment le port obligatoire du masque, le lavage des mains au savon, l'utilisation des solutions hydro-alcooliques, l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes et le respect de la distanciation physique, par les populations et dans les services et lieux publics.

Bamako, le 23 décembre 2020.

**Le Secrétaire général du Gouvernement,
Salifou DIABATE
Chevalier de l'Ordre national**



Au Mali : Les arrestations menées par la sécurité d'État se poursuivent

Au Mali, des arrestations, nombreuses et mystérieuses, organisées par les services de renseignements, sont signalées. Depuis deux jours, des personnalités importantes ont été arrêtées, qu'elles soient issues du monde des médias, des institutions maliennes, mais également de la présidence.

Au Mali, le secrétaire particulier et chef de cabinet de la présidence de la République, Sékou Traoré a été arrêté, ce mardi 22 décembre, par la sécurité d'État, les services de renseignements maliens. Avant lui, depuis lundi, au moins cinq autres personnes avaient déjà été arrêtées : deux hauts cadres du Trésor public malien, le payeur général M. Keita et le receveur du district M. Koné ; le chroniqueur radio et militant contestataire Ras Bath ; le directeur du PMU malien Vital Robert Diop et le directeur de l'Agefau, une agence publique consacrée aux télécommunications, Souhahebou Coulibaly. Et puis ce mardi matin, c'est son adjoint, Aguibou Tall, qui a été interpellé à son tour.

Des articles de la presse malienne, citant des sources sécuritaires, lient ces arrestations à une tentative de déstabilisation des autorités de transition, mais ces autorités n'ont apporté

aucune explication officielle. Ce matin encore, un conseiller du vice-président Assimi Goïta, également chef de la junte militaire qui a mené le coup d'État du 18 août, préfère ne donner « aucune précision ». « Si c'était le cas, on aurait avantage à communiquer en ce sens », explique-t-il, invitant donc à la retenue et à la mesure.

Des organisations de défense des droits de l'homme, qui préfèrent ne pas être citées, déplorent des « arrestations extrajudiciaires », et expliquent n'avoir aucune information sur les conditions de détention des personnes arrêtées ni sur les motivations réelles de ces arrestations.

Des départs dans plusieurs ministères

Dans le même temps, il y a aussi des licen-

ciements dans certains ministères, et notamment à la primature. Au moins une douzaine de personnes ont dû quitter leurs postes, ces derniers jours. Certaines sources parlent de purge. « Pas du tout », assure un conseiller gouvernemental. Pour lui, il s'agit tout simplement du renouvellement des équipes : le Premier ministre se serait simplement entouré de nouveaux conseillers et chargés de mission, ce qui est toujours le cas quand un nouveau gouvernement entre en fonction. Moctar Ouane a été nommé Premier ministre le 27 septembre dernier, il y a moins de trois mois. Enfin, l'ex-Premier ministre Boubou Cissé, renversé avec le reste de l'ancien régime d'Ibrahim Boubacar Keïta le 18 août dernier, dément être impliqué dans toute tentative de complot contre les autorités de transition. Des intentions que lui prêtent certains articles de presse et qui circulent également sur les réseaux sociaux, en lien avec cette série d'arrestations. « Une odieuse tentative de jeter le discrédit sur ma personne », estime l'ancien chef du gouvernement malien, qui « défie quiconque d'en apporter la preuve ».

Son avocat, maître Kassoum Tapo, précise qu'Aguibou Tall, directeur adjoint de l'Agefau interpellé ce matin, est un demi-frère de Boubou Cissé. Sans certitude, il juge « très probable » et déplore que cette arrestation soit due à ce lien familial.

Source : RFI



Régions militaires de Gao, Tombouctou et Mopti : Le Colonel Sadio Camara sur le terrain



Du 16 au 18 décembre 2020, le ministre de la Défense et des Anciens combattants a effectué une visite de terrain à Gao, Tombouctou et Sévaré. Par cette initiative, le Colonel Sadio Camara tenait à réaffirmer le soutien et la reconnaissance des plus hautes autorités ainsi que du peuple malien aux forces de défense et de sécurité sur les différents fronts de défense de l'intégrité territoriale du Mali et qui se battent jour et nuit pour que notre pays puisse retrouver la paix et la stabilité indispensables à son développement.

Prendre contact avec les troupes mobilisées sur les théâtres les plus «chauds» du pays ! Telle était l'objectif d'une tournée de trois jours que le ministre de la Défense et des Anciens combattants, Colonel Sadio Camara, vient de boucler (du 16 au 18 décembre 2020) dans les régions militaires de Gao, Tombouctou et Mopti.

Accompagné d'une importante délégation de son cabinet et de l'état-major général des Armées, le ministre a jugé nécessaire de se frotter à la réalité du terrain et assurer les troupes du soutien des autorités de la Transition et du peuple dans leur difficile mais exaltante mission de défense de la patrie.

En tenue d'opération, turban enroulé au cou, Sadio Camara était très à l'aise sur son terrain de prédilection que constitue le théâtre d'opération. Même si cette fois-ci, il venait avec

«une casquette plus politique» (ministre de la République) d'ailleurs portée avec une grande humilité.

De Gao à Sévaré, en passant par Tombouctou, le ministre Sadio Camara a eu droit aux honneurs militaires. Certains diront même qu'il a été accueilli comme «un roi» tant la ferveur était grande dans les rangs de la traditionnelle «grande muette». Mais, il en faut plus apparemment pour faire monter la mayonnaise de l'orgueil que pouvait susciter un tel accueil car le ministre Camara est resté droit dans ses bottes.

Gao, Tombouctou et Mopti : trois régions militaires, un centre d'intérêt

L'insécurité grandissante et le terrorisme dans ces régions, notamment dans le Delta central du Niger et le Séno ; les assassinats ciblés à Gao et Tombouctou ont dominé les échanges du ministre de la Défense et des Anciens combattants (MDAC) avec les Commandants des régions militaires. Le ministre Camara s'est imprégné des acquis, mais aussi des difficultés et des insuffisances signalées par la hiérarchie militaire dans ces régions. Il a promis l'amélioration des infrastructures de l'Armée de l'air dans le cadre de ce qu'il convient d'appeler désormais «la politique du pragmatisme». Une touche militaire qui consiste à

aller à l'essentiel.

Tout en rassurant ses interlocuteurs, le ministre appuyé par le Général de Brigade Oumar Diarra (Chef d'Etat-major Général des Armées), croit dur comme fer que le salut de l'Armée est dans la cohésion et l'unité. Des vocables largement partagés par le Général Oumar Diarra qui, durant ses interventions, n'a de cesse embouché dans la même trompette que le ministre.

Toutefois, que ça soit dans le théâtre Est, dans les sables mouvants de Tombouctou ou dans le théâtre centre, le ministre est resté fidèle à un message : «**Nous sommes ici pour vous exhorter à continuer à jouer votre partition dans le cadre de la mission qui est la vôtre, qui est aussi la nôtre, chacun à son niveau. Je vous exhorte, une fois de plus, à accomplir cette mission souveraine que le pays vous a confiée.**»

Et d'ajouter, «**les Maliens ont conscience du travail que vous accomplissez sur le terrain. Vous avez fait le choix de défendre notre drapeau dans la tempête, la pluie, la chaleur, le froid et de porter haut les valeurs de liberté et d'humanité. Nous en sommes fiers.**». Et le ministre a chaque fois poursuivi en rappelant, «**nous avons pris l'engagement de redonner à notre outil de défense son lustre d'antan. Ainsi, la restructuration des forces armées et de sécurité du pays va nous permettre d'avoir une armée Nationale professionnelle, entièrement dédiée à la protection du territoire et des citoyens, et respectueuse des droits de l'Homme.**»

A ses interlocuteurs, le ministre Camara a aussi confié que les autorités travaillent à circonscrire le fait que des organisations terroristes essayent de manipuler les communautés pour transformer la guerre du terrorisme en conflit intercommunautaire. «**C'est contre cela que nous luttons aussi pour garder le contrôle sur nos populations**», a assuré le Colonel Sadio Camara.

Pour le ministre de la Défense et des Anciens combattants, les événements du 18 août 2020 ne se justifieraient pas si les plus hautes autorités ne s'attèlent pas à apporter un changement dans la gestion des affaires du pays. Ainsi, si l'armée a pris ses responsabilités le 18 août dernier, c'est parce que «**nous voulons éviter au Mali de tomber dans l'abîme**», a-t-il assuré. Donc, la réussite de

la Transition mise en place constitue pour le ministre «**une question d'honneur**». Et le ministre de lancer aux officiers, «**nous sommes condamnés à réussir cette mission car l'avenir du Mali en dépend. Nous n'avons qu'un agenda pour le Mali : c'est la réussite**» pour relever le pays.

Le ministre Camara et le Chef d'état-major Général des armées font de la sécurisation du pays un préalable à l'organisation des élections générales à venir. Tour à tour, il a été demandé aux Commandants de zone de s'inscrire dans cette dynamique qui est une priorité pour le président et le vice-président ainsi que le Premier ministre de la Transition.

Le ministre s'est aussi réjoui de la qualité de la collaboration entre les forces de défense et de sécurité. Et cela parce qu'il est convaincu qu'avec la collaboration et la proximité entre les différentes forces, l'efficacité sera sans doute au rendez-vous.

Des rencontres bien animées avec la troupe

L'un des temps forts de la visite du ministre de la Défense et des Anciens Combattants dans ces trois régions militaires est, sans doute, la rencontre avec les troupes. Il a expliqué aux hommes la nécessité d'accomplir leur mission pour laquelle ils se sont engagés dans les rangs des forces armées et de sécurité. Pour le ministre, la mission consiste à stabiliser le Mali afin de permettre l'organisation des élections générales à venir. Cela est d'autant plus un challenge que les plus hautes autorités n'ont pas ménagé leurs efforts pour mettre les moyens nécessaires à la disposition

de l'armée. En revanche, le ministre a souligné que le temps joue contre le gouvernement de Transition alors que les défis sont énormes.

La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, issu du processus d'Alger, permettra de désarmer, de démobiliser, de ré-insérer et d'intégrer des ex-combattants. Tout comme la poursuite du déploiement des Forces armées va favoriser celui de l'administration publique et des populations pour la tenue des élections.

Lors de ces rencontres, le ministre Camara a libéré la parole dans les garnisons et les hommes se sont plutôt sentis visiblement satisfaits. Leurs préoccupations se résument à des problèmes souvent administratifs ou encore à la bancarisation des salaires. A tous les problèmes évoqués, le ministre s'est engagé à chercher les solutions idoines.

Au camp de Sévaré, le ministre de la Défense et des Anciens Combattants a même été vainqueur de l'applaudimètre. Il a été chaudement ovationné par les hommes dans une ferveur totale. Une ferveur, qui a aussi ponctué le repas de corps qu'il a bien voulu partager avec les troupes en toute humilité et dans la plus grande courtoisie.

Les honneurs du ministre aux légitimités traditionnelles

Dans les trois régions, le ministre de la Défense et des Anciens combattants a tenu à rendre visite aux notabilités traditionnelles. A Gao, Sadio Camara a été reçu, tour à tour à leurs domiciles par le Chef Songhoï, le Chef Arma (Gao Alkaïdo) et Ali Badi Maïga, le président du cadre de concertation. Il en est de

même à Tombouctou où il a été reçu par l'imam de Sankoré et celui de la grande mosquée Djingarey ber. A Mopti, c'est le chef du village et l'imam de la grande mosquée qui ont reçu la visite du ministre Camara. Chez toutes ces légitimités traditionnelles, le ministre a tenu à expliquer d'abord les raisons de sa visite avant de leur demander de soutenir davantage les Forces armées maliennes (FAMA). Un message manifestement bien perçu, car les différents chefs ont salué l'appui et la bonne collaboration avec les FAMA.

Convergence de vue avec les partenaires

En rencontrant certains partenaires du Mali, comme la Minusma, le ministre Sadio Camara a salué leur engagement à nos côtés. Pour le ministre, cela témoigne de la solidarité internationale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme car il s'agit de combattre un ennemi commun qui sévit partout. Les deux interlocuteurs (ministre et représentants de la Minusma) n'ont guère occulté les préoccupations sécuritaires au niveau des différentes régions. Ils ont affiché une large convergence de vue sur la nature de la menace et les défis sécuritaires de l'heure. Un plan de sécurisation en cours devrait, à en croire les spécialistes, donner un ouf de soulagement aux populations longtemps meurtries par un conflit qui se prolonge dans le temps.

Alhassane H. Maïga, Chargé de Mission/MDAC
Source : Mali24



Déclaration conjointe des organisations de la société civile malienne observant le processus électoral : Les OSC en état d'alerte !

Les organisations de la société civile étaient face à la presse pour alerter les autorités de la transition dans le cadre de la mise en place d'une cellule d'appui au processus électoral de la Transition. Sous l'espoir de refonder un Mali nouveau, les conférenciers ont mis l'accent sur la création d'un organe technique unique et indépendant de gestion pérenne des élections.

En effet, les Organisations s'inquiètent de la création de la cellule d'appui au processus électoral de la Transition qui mettrait fin à tout espoir de création d'un Organe Technique unique et indépendant de gestion pérenne des élections au Mali.

« Nos organisations ont été surprises de prendre connaissance, à travers la Décision n°2020 000577/MADT-SG en date du 15 Décembre 2020, de la création d'une cellule d'appui au processus électoral de la Transition alors que la Transition devrait servir d'opportunité pour réaliser certaines réformes électorales pouvant déboucher notamment sur la création d'un organe unique, indépendant et autonome de gestion des élections en vue de réunir

les conditions nécessaires à la transparence et à la crédibilité des élections à venir », a indiqué le président de la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM), Drissa Traoré.

En effet, selon l'article 2 de ladite Décision, la cellule sera chargée : « d'appuyer le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation dans l'opérationnalisation des circonscriptions électorales et dans la préparation et l'organisation matérielle des opérations référendaires et électorales de la Transition ».

« Nous avons noté que le ton avait été donné dans le Décret n°2020-0095/PT-RM du 16 octobre 2020 fixant les attributions spécifiques des membres du

Gouvernement qui prévoit que le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a l'initiative et la responsabilité, entre autres, de l'organisation des opérations électorales et référendaires, en rapport avec les autres structures intervenant dans ces opérations », a renchéri Drissa Traoré.

Ces faits pourraient contrarier et mettre en péril la mise en place d'un Organe technique, unique et indépendant de gestion pérenne des élections avant les prochaines échéances électorales, conformément aux différentes recommandations des missions d'observation nationale et internationale des élections, des partis politiques, des organisations de la société civile malienne et du Dialogue National Inclusif (DNI) de décembre 2019. En effet, au vu de ses attributions, ce nouvel organe créé par le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD) s'ajoutera à la pléthore d'organes existants, à savoir la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), la Délégation Générale aux Élections (DGE) et le MATD.

« Nos organisations estiment qu'au vu des récents défis électoraux constatés relatifs notamment à l'organisation des élections par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et à la gestion du contentieux électoral par la Cour Constitutionnelle, la mise en place d'une structure unique et indépendante, conformément au protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et la bonne gouvernance s'impose en vue



d'éviter que les mêmes causes ne produisent les mêmes effets », a précisé Drissa Traoré.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la récente crise politique ayant aboutie à la démission du Président de la République, du Gouvernement et à la dissolution de l'Assemblée Nationale découle d'une crise post-électorale ; suite à de fortes contestations des dernières élections législatives de mars et avril 2020.

« Ainsi, tirant les enseignements de ces précédentes élections, nous demeurons convaincus que la mise en place d'un Organe technique, unique et indépendant de gestion pérenne des élections contribuera à crédibiliser les scrutins, à accroître l'efficacité dans la tenue des élections et à contribuer non seulement au renforcement de la mémoire institutionnelle de l'organe mais aussi à sa professionnalisation. Nous exhortons vivement les autorités de la Transition à diligenter la mise en place de cet Organe technique, unique et indépendant de gestion pérenne des élections avant les prochaines échéances électorales en vue de se prémunir d'éventuels problèmes pouvant résulter de l'organisation des élections. Enfin, nos organisations suggèrent aussi la relecture du Décret n°2019-0020/PM-RM du 17 janvier 2019, portant création d'un Cadre de concertation nationale, qui exclut les organisations de la société civile observant le processus électoral », a-t-il dit.

Cette cérémonie a enregistré la présence des représentants de l'Observatoire pour l'élection et la bonne gouvernance au Mali (Observatoire), Dr Ibrahim Sancho, de l'Association des Jeunes pour la Citoyenneté active et la Démocratie (AJCAD), Adam Dicko, du Centre Malien pour le Dialogue Inter-parti et la Démocratie (CMDID), Moumoune Soumano, de la Coalition des organisations pour des Élections Réussies au Mali (COPER), Bassiry Coulibaly et du Consortium ELE-DHQ, QMILIS, JCM-PDH, Mamadou L Diarra.

■ **Ibrahim Sanogo**

Organisation des élections sous la transition : Quand les autorités de la transition veulent ramer à contre-courant du peuple

On se souvient que dans l'espoir de réussir à instituer une gestion saine et pérenne du processus électoral au Mali, de fortes recommandations avaient été faites, de façon unanime, par des missions d'observation nationale et internationales des élections, des partis politiques, des organisations de la société civile maliennes et surtout par le Dialogue National Inclusif (DNI).

La principale et commune recommandation faite par toutes ces structures et instances était de mettre en place "un organe technique, unique et indépendant de gestion pérenne des élections". Transition ou pas, les autorités maliennes auraient dû faire de la mise en place de cet organe, une priorité absolue avant les prochaines élections. Surtout que le DNI l'a acté dans ses recommandations prioritaires. Signalons que c'est suite au constat que les organes intervenant dans le processus électoral sont en nombre pléthorique, qu'il a été demandé de mettre sur pied cet organe technique et indépendant pour la gestion pérenne des opérations électorales. Mais les autorités de la transition semblent n'avoir cure des recommandations afférentes à la création de cet organe, tel que revendiqué par la volonté populaire et autres spécialistes en la matière. En effet, à la surprise générale, les Maliens ont pris connaissance, à travers la décision n°2020 000577 /MADT-SG en date du 15 Décembre 2020, de la création d'une cellule d'appui au processus électoral de la Transition.

Là apparaît un paradoxe qui dénote la volonté des autorités de la transition à ramer à contre-courant du peuple. Il est de notoriété publique que la transition est censée servir d'opportunité pour réaliser certaines réformes électorales pouvant déboucher notamment sur la création d'un organe unique, indépendant et autonome de gestion des élections en vue de réunir les conditions nécessaires à la transparence et à la crédibilité des élections à venir.

Mais contrairement à cette opportunité pour réduire le nombre pléthorique d'acteurs du processus électoral, les autorités de la transition en rajoutent à la pléthore. On serait bien curieux de savoir quelles seront les attributions de ce nouvel organe.

Tel que mentionné à l'article 2 de ladite décision, la cellule sera chargée : « d'appuyer le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation dans l'opérationnalisation des circonscriptions électorales et dans la préparation et l'organisation matérielle des opérations référendaires et électorales de la transition ».

Comme si les fonctions ici attribuées à cette nouvelle cellule ne le sont pas déjà à d'autres. C'est à juste raison que Drissa Traoré président de la COCEM fera remarquer que : « En effet, au vu de ses attributions, ce nouvel organe créé par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) s'ajoutera à la pléthore d'organes existants, à savoir la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), la Délégation Générale aux Élections (DGE) et le MATD. Nos organisations estiment qu'au vu des récents défis électoraux constatés relatifs notamment à l'organisation des élections par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et à la gestion du contentieux électoral par la Cour Constitutionnelle, la mise en place d'une structure unique et indépendante, conformément au protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance s'impose en vue d'éviter que les mêmes causes ne produi-



sent les mêmes effets ».

A vrai dire, la priorité du moment est plutôt la mise en place d'un Organe technique, unique et indépendant de gestion pérenne des élections. Il est indéniable que cela contribuera à crédibiliser les scrutins, à accroître l'efficacité dans la tenue des élections et à contribuer non seulement au renforcement de la mémoire institutionnelle de l'organe mais aussi à sa professionnalisation.

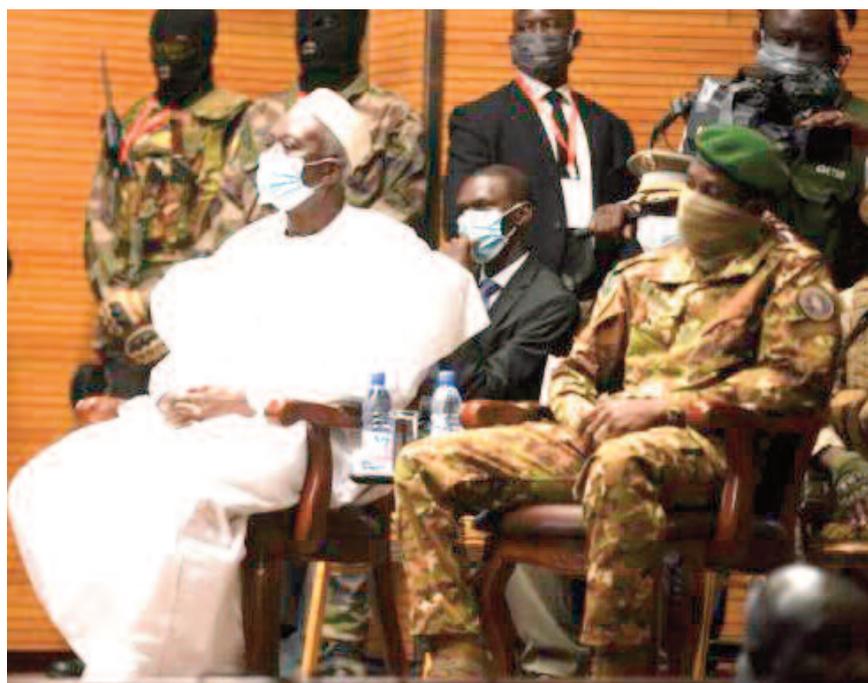
De ce fait, les autorités de la transition devraient tout mettre en œuvre pour rendre effective la création et la fonctionnalité dudit organe technique, unique et indépendant de gestion pérenne des élections avant les prochaines échéances électorales. En tout cas, le moins que l'on puisse dire est que les responsables des différentes structures, spécialisées dans l'organisation et la tenue des élections, trouvent inopportune la création d'une nouvelle structure électorale par le ministère de l'Administration Territoriale.

Selon eux, cette nouvelle cellule a les mêmes prérogatives que Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD).

Le plus incommode est que cette nouvelle structure est partie intégrante du ministère de l'Administration Territoriale et c'est ce qui fonde Dr Ibrahima Sangho, Président de l'Ob-

servatoire pour les élections et la bonne gouvernance au Mali à dire :

Source : Le Soir De Bamako



Transition malienne : Les germes de l'échec



Les autorités de la Transition malienne sont dans une passe difficile. Critiquées de toutes parts pour leurs méthodes militaristes de l'exercice du pouvoir, elles multiplient les bourdes qui n'en finissent pas de susciter réprobations et remise en cause. En effet, le Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) exige la dissolution du Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP) conformément aux termes de la Charte de la Transition, et du Conseil National de la Transition (CNT) organe législatif taillé sur mesure par le Vice-Président Assimi Goïta, au mépris de la lettre du décret signé par le Président Bah N'Daw lequel décret énonçait la clé de répartition des membres du CNT. Les manquements graves à la clé de répartition des membres du CNT avaient provoqué la protestation des Faïtières de la Presse malienne. Comme si cela ne suffisait pas, l'état d'urgence décrété le vendredi, 18 décembre 2020, dans la lutte contre les nouvelles vagues de contamination au Covid-19, ciblait nommément la presse à travers une volonté de contrôle des contenus médiatiques. Et aujourd'hui, c'est l'arrestation d'un chroniqueur de radio qui suscite la colère des Faïtières de la Presse malienne qui vient de protester dans un communiqué de presse.

Jusqu'où iront Assimi Goïta et ses hommes dans le piétinement des règles les plus élémentaires de la démocratie ? Cette question mérite d'être posée tant la junte au pouvoir, depuis le 18 août 2020, multiplie les bourdes et les exemples d'intimidation qui nuisent dangereusement au processus de la Transition qui demande l'engagement de tout le Peuple du Mali. Non contentes d'ignorer la classe politique et la société civile malienne dans la construction de la Transition, les autorités maliennes actuelles, sous le prétexte de l'état d'urgence décrété dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, veulent museler la presse malienne très critique envers elles. Devant les protestations des responsables de la Presse

malienne, une rencontre de haut niveau avait réuni le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et celui de la Communication avec les responsables des faïtières de la Presse malienne. En cause la volonté affichée des autorités de la Transition de contrôler les contenus médiatiques au nom de l'état d'urgence. Cette rencontre a permis aux deux ministres de rassurer les journalistes quant au respect de la liberté de la presse tant écrite qu'orale conformément à la Constitution du 25 Février 1992.

Or l'arrestation du chroniqueur radio Mohamed Youssef Bathily plus connu sous le nom de Ras Bath vient démentir « les propos lénifiants et la bienveillance affichée » par les ministres





de l'Administration territoriale et de la Communication devant les responsables de la presse quelques heures plus tôt. Pour les responsables de la Presse malienne il s'agit ni plus ni moins que de « la duplicité » des autorités transitoires. C'est pourquoi « Déterminées à préserver en toutes circonstances les libertés acquises au prix du sang de nos martyrs entre janvier et mars 1991, les faïtières de la presse restent mobilisées et fermes sur leur exigence de libération immédiate et sans condition de Ras Bath, en attendant le déclenchement d'une éventuelle procédure judiciaire régulière à son encounter », indique le communiqué. Les responsables des faïtières de la presse malienne « prennent à témoin l'opinion nationale et internationale, en particulier les organisations de défense des droits humains, sur les dérives en cours dans notre pays, qui n'honorent point notre démocratie ». Car sans motif exprimé ni mandat et intervenue sur le lieu de travail « cette arrestation... est perçue par l'ensemble des faïtières de la presse comme un rapt ni plus ni moins, et constitue à leurs yeux une atteinte inadmissible à la liberté d'expression et de la presse, perpétrée par violation des locaux d'un organe médiatique ».

Selon certaines sources, Ras Bath serait soupçonné d'avoir trempé dans une tentative de déstabilisation des autorités de la Transition, au même titre que deux autres personnes dont les noms circulent actuellement dans la presse et sur les réseaux sociaux. C'est sans doute la raison pour laquelle le chroniqueur radio serait, dit-on, gardé dans les locaux de la Sécurité d'État (SE). Cette accusation est surprenante car Ras Bath est surtout connu pour ses critiques acerbes sans langue de bois, lesquelles s'attaquent à toutes les per-

sonnalités civiles et militaires maliennes qui seraient censées avoir trempé dans des affaires de mœurs, de corruption ou de détournements de biens publics. C'est ce qui a fait la renommée de Ras Bath et en même temps sa popularité dans un pays où le silence est devenu la règle même face à l'inacceptable. On se souvient de la vague de protestations contre sa convocation par la justice malienne sous le régime d'Ibrahim Boubacar Keïta, IBK, et son acquittement des faits qui lui étaient reprochés. Ras Bath est plus une grande gueule qu'un putschiste, c'est pourquoi son éventuelle implication dans une tentative de déstabilisation des autorités de la transition serait une grosse surprise.

En tout cas les autorités de la Transition auront réussi à travers l'arrestation de Ras Bath à se mettre sur le dos toutes les faïtières de la Presse malienne. Et c'est peu de dire

qu'elles s'attaquent ainsi à un pouvoir aux capacités de nuisance énormes car la presse malienne c'est plusieurs centaines de titres de journaux, de radio et de télévisions sans compter les réseaux sociaux. Assimi Goïta et ses hommes n'ont pas intérêt à se frotter actuellement à la presse malienne qui pourrait leur être d'une grande utilité pour faire le relai entre les autorités de la Transition et les populations pas toujours au fait du processus de mise en œuvre de la Transition. Toutes ces agitations, approximations, trahisons sont la preuve que les autorités de la Transition sont empêtrées dans des difficultés dont elles seules sont la cause. En décidant de faire cavalier seul, en tournant le dos aux intellectuels, hommes et femmes, capables de les guider favorablement dans la reconstruction du Mali, les autorités de la Transition ont emprunté le plus mauvais des chemins. Car ce n'est pas dans la division, la suspicion et l'exclusion qu'Assimi Goïta et ses camarades réussiront à conduire la Transition à bon port. Les carences aux niveaux politique et intellectuel qui les caractérisent leur imposent plus de modestie et d'écoute et de concertation. Car le Mali nouveau auquel tous aspirent ne se construira pas sans les Maliennes et les Maliens. L'atmosphère générale de mésestime que connaît actuellement le pays renferme sans nul doute les germes de l'échec de la Transition.

■ Diala Thiény Konaté



Cellule d'Appui au processus électoral de la transition : Une autre preuve de l'agenda caché des colonels de Kati



Les militaires de Kati continuent avec leurs pratiques de mépris et de dédain à l'égard des maliens en général, et de la classe politique en particulier, comme il est loisible de le constater dans la mise en place d'une cellule dite d'appui au processus électoral de la transition, comme si la transition était une entité toute à part en dehors de la société malienne ! Et comme toujours, les réactions ne se sont pas fait attendre, avec la levée de boucliers des organisations de la société civile malienne observant le processus électoral qui, dans une déclaration conjointe, ont fait part de leur désaccord par rapport à la création de cette cellule.

Dans cette déclaration conjointe, ces organisations (Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) ; Observatoire pour les élections et la bonne gouvernance au Mali (OBSERVATOIRE) ; Association des Jeunes pour la Citoyenneté Active et la Démocratie (AJCAD) ; CONSORTIUM ELE- DHQ, AMILS, JCM-PDH ; DONIBLOG ; Centre Malien pour le Dialogue Inter-parti et la Démocratie (CMDID) ; Coalition des Organisations pour des Élections Réussies au Mali (COPER) ; Charte d'En-

gagement Public pour l'Émergence (CEPE)), font part de leur inquiétude face à la création de la cellule d'appui au processus électoral de la Transition qui, selon elles, consacrerait la fin de tout espoir de création d'un Organe technique unique et indépendant de gestion pérenne des élections au Mali.

« Nos organisations ont été surprises de prendre connaissance, à travers la Décision n°2020 000577 /MADT-SG en date du 15 Décembre 2020, de la création d'une cellule d'appui au processus électoral de la Transition, alors que la Transition devrait servir d'opportunité pour réaliser certaines réformes électorales pouvant déboucher notamment sur la création d'un organe unique, indépendant et autonome de gestion des élections en vue de réunir les conditions nécessaires à la transparence et à la crédibilité des élections à venir », ont-elles indiqué. Et de rappeler que selon l'article 2 de ladite Décision, la cellule sera chargée : « d'appuyer le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation dans l'opérationnalisation des circonscriptions électorales et dans la préparation et l'organisation matérielle des opérations référendaires

et électorales de la Transition ».

Elles disent avoir noté que le ton a déjà été donné dans le Décret n°2020-0095/PT-RM du 16 octobre 2020 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement qui prévoit que le ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a l'initiative et la responsabilité, entre autres, de l'organisation des opérations électorales et référendaires, en rapport avec les autres structures intervenant dans ces opérations. Ces faits, dénoncent-elles pourraient contrarier et mettre en péril la mise en place d'un Organe technique, unique et indépendant de gestion pérenne des élections avant les prochaines échéances électorales, conformément aux différentes recommandations des missions d'observation nationale et internationale des élections, des partis politiques, des organisations de la société civile malienne et du Dialogue National Inclusif (DNI) de décembre 2019. En effet, au vu de ses attributions, notamment-elles, ce nouvel organe créé par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) s'ajoutera à la pléthore d'organes existants, à savoir la Commis-

sion Électorale Nationale Indépendante (CENI), la Délégation Générale aux Élections (DGE) et le MATD.

« Nos organisations estiment qu'au vu des récents défis électoraux constatés notamment à la tenue des élections par le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation et la gestion du contentieux électoral par la Cour Constitutionnelle, la mise en place d'une structure unique et indépendante, conformément au protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance s'impose en vue d'éviter que les mêmes causes ne produisent les mêmes effets. Par ailleurs, il convient de rappeler que la récente crise politique ayant abouti à la démission du Président de la République, du Gouvernement et à la dissolution de l'Assemblée Nationale découle d'une crise postélectorale, suite à de fortes contestations des dernières élections législatives de mars et avril 2020 ».

Aussi, tirant les enseignements de ces précédentes élections, elles restent convaincues que la mise en place d'un Organe technique, unique et indépendant de gestion pérenne des élections contribuera à crédibiliser les scrutins, à accroître l'efficacité dans la tenue des élections et à contribuer non seulement au

renforcement de la mémoire institutionnelle de l'organe mais aussi à sa professionnalisation. Tout en suggérant la relecture du Décret n°2019-0020/PM-RM du 17 janvier 2019, portant création d'un Cadre de concertation nationale, qui exclut les organisations de la société civile observant le processus électoral, elles exhortent vivement les autorités de la Transition à diligenter la mise en place de cet Organe technique, unique et indépendant de gestion pérenne des élections avant les prochaines échéances électorales en vue de se prémunir d'éventuelles problèmes pouvant résulter de l'organisation des élections.

Outres ces organisations de la société civile, des organisations politiques ne sont pas restées en marge, avec les inquiétudes exprimées notamment par l'Alliance Espérance Nouvelle-Jigjya Kura de Housseini Amion Guindo, le M5-RFP et le PARENA de Tiébilé Dramé. En effet, dans un communiqué rendu public le mardi 22 décembre 2020, le Parti pour la Renaissance Nationale (PARENA) a fait savoir qu'il a adressé une lettre au Président de la Transition, le 22 décembre, pour lui exprimer ses préoccupations relatives à la création par le gouvernement d'une « cellule d'appui aux opérations électorales de la Transition » et à la tenue

d'une réunion gouvernement-partis politiques pour discuter des missions assignées à cette cellule.

Pour le PARENA, le temps de la Transition étant celui des réformes politiques et institutionnelles, rien de tout cela ne saurait se faire au sein du seul cadre de concertation. Aussi, pour éviter les risques de déraillement de la Transition, Tiébilé Dramé et ses camarades recommandent d'éviter les atermoiements et les errements en créant, et cela sous la haute autorité du Président de la Transition, une commission nationale inclusive incubatrice de réflexions et d'études conduisant à des réformes profondes et consensuelles, pour tourner la page de l'instabilité politique. Même son de cloche au M5-RFP qui dénonce lui aussi la création unilatérale d'une Cellule dite d'appui au processus électoral. Une cellule qui, selon le M5, ne saurait remplacer le cadre de dialogue entre la Classe politique, le Gouvernement et les autres acteurs du processus électoral.

La question qui se pose est : Quel est l'agenda de nos célèbres colonels de Kati ?

■ Yama DIALLO

SAMA
transfert d'argent

Transfert d'argent

ECONOMISEZ JUSQU'À
40%
SUR VOS FRAIS DE
TRANSFERT D'ARGENT

www.sama.money

Transition : Quand Bah N'Daw se complait dans le rôle du « Commandant en second » !



Les vrais auteurs des entraves et autres malices liées à la transition sont certes les colonels de Kati, mais le Président Bah N'Daw saura-t-il se départir des accusations de son implication dans les dérives en cours tant il consent et encaisse tout de Assimi Goita et ses compères ? La réponse est sans doute non ! Pourtant, Malikilé a souvent parlé de la nécessité pour Bah N'Daw de se soustraire du dictat et de l'influence de ces jeunes colonels de Kati qui pensent pouvoir défier tout un peuple ! En effet, notre Président de la transition semble toujours loin du compte, quant au respect de ses engagements. L'homme donne plutôt l'impression qu'il se noie dans les turpitudes des soldats de Kati !

En effet, avec la duplicité au sommet de l'Etat sous l'impulsion d'un vice-président plus roi que le roi, Bah N'Daw se semble plus être en mesure de canaliser quoi que ce soit, vu que c'est le colonel Assimi Goita et ses compères qui font et défont les choses au gré de leur dessein caché de s'accaparer du pouvoir et de tout le pouvoir. L'homme ne se souvient peut-être plus du contenu de son discours d'investiture, tant le pays va à vau-l'eau. On est en effet loin de ce discours dans lequel il appelait les maliens à apporter leur petite contribution, leur petite pierre à la consolidation de l'édifice national, convaincu qu'il était que «

la maison commune est ébranlée, affaiblie, humiliée » et cela, du fait de ses propres enfants.

Qu'a-t-il fait lui-même pour que les choses évoluent dans la bonne direction depuis le 26 septembre dernier, date de son investiture ? La question mérite d'être posée, car comme cela a été rappelé l'autre jour par les acteurs du M5-RFP, le CNSP reste encore à ce jour non dissout. « **Le M5-RFP, après examen de la situation politique, sociale, sécuritaire et sanitaire de notre pays, arrive à la conclusion que le groupe de colonels qui constitue l'aile militaire de la Transition et qui tient en otage le Chef de l'Etat, le Premier ministre, le Gouvernement et aussi le CNT ne vise que l'accaparement de tout le pouvoir à des fins mercantiles qui n'ont rien à voir ni avec leurs premières déclarations ni avec le discours d'investiture du Président de la Transition** », note le mouvement à la base du départ du président IBK.

Et d'exiger clairement la dissolution formelle, vérifiable et immédiate du Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP), avant de dénoncer « **le caractère anticonstitutionnel, illégal et unilatéral des textes relatifs au CNT qui motive son refus d'y siéger et réaffirme sa ferme détermination à faire annuler en justice tout le processus de**

mise en place de cette institution », tout comme la création unilatérale d'une Cellule dite d'appui au processus électoral qui ne saurait aucunement remplacer le cadre de dialogue entre la Classe politique, le Gouvernement et les autres acteurs du processus électoral !

Concernant cette cellule d'appui au processus électoral de la transition, le PARENA aussi a tenu à rappeler au Président de la Transition les engagements pris par le Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP), le soir du coup d'Etat du 18 août 2020, relatifs à la mise en œuvre des conclusions du DNI, tout comme le sommet extraordinaire de la CEDEAO sur la crise malienne, tenu à Accra le 15 septembre 2020, au cours duquel le Président du CNSP a présenté un chronogramme détaillé du processus de réforme du système électoral incluant la création d'un organe autonome de gestion des élections.

A l'allure où vont les choses, il ne serait pas exagéré de dire qu'il ne s'agissait là que des engagements en l'air, et que Bah N'Daw ne contrôle en fait rien dans la gestion de la transition. Comment a-t-il pu accepter de jouer ce rôle factice ? C'est la question qui étonne le plus !

■ Yama DIALLO

Toxicité des partis : Armée mafieuse

Dans la suite de l'effondrement du mur de BERLIN, s'est évanoui l'attrait politique de Moscou en fragilisant les souverainetés qui se nourrissaient de la rivalité des deux blocs et qui surenchérisaient à l'avenant. Bien vite le Discours de la Baule du Président François Mitterrand ouvrait l'ère des conférences nationales souveraines, celles-ci accouchèrent « ad nauseum » d'une ribambelle de partis. En dehors de l'objet, aucune différenciation substantielle n'est opérable entre une association et l'autre, par ailleurs toutes sans exception ont tété à la mamelle totalitaire du monopartisme. Ces éléments induisent les aphorismes : Parti unique, totalitarisme, absolutisme, ténèbres. Multipartisme, extravagances libertaires, anarchie des partis, alliances dégénérées, cuisines d'intérêts catégoriels....

Le renversement en 1968 du Président Modibo KÉÏTA chef du parti unique le RDA, ouvre une période de gestion des affaires par les militaires en dehors de toute concertation parlementaire, jusqu'en mars 1979 où l'avènement de l'UDPM (Union Démocratique du Peuple Malien) ersatz de parti, improprement dénommé « démocratique » vint inaugurer les tartuferies et faux-semblants de la dictature militaire.

Les évènements du 26 mars 1991 dans l'expression des passions collectives exaltées par l'ADEMA (Alliance pour la Démocratie au Mali) ouvriront aux forceps la période du multipartisme confusément reçu comme étant la manifestation de la démocratie.

Les notions comme « Légitimité », « République », « Parti », « Démocratie » recouvrent des acceptions différentes selon les époques, les régions géographiques, les cultures etc., de surcroît elles requièrent un soutènement à la fois éthique et juridique.

Aux sortir de la seconde guerre mondiale, la France est à la peine quant à la justification d'exercer chez les autres, ce qu'elle ne tolère pas chez elle-même. Elle s'est soulevée contre la domination allemande en territoire de France, comment pourrait-elle déceint maintenir la domination française en Afrique ou en Asie ? Le Général De Gaulle réussit la prodigieuse pirouette qui installa La France à



la table des vainqueurs, mais il ne rencontre pas la même fortune dans le maintien des colonies dans le giron de la France. Sur les rives de la Seine, la IVème République ballote d'un bord à l'autre au gré des élucubrations partisans, mais échoue lamentablement à répondre aux revendications salariales et aux aspirations du parti communiste. En vaine de maintenir tout le monde sous la dépendance française, le Président René COTY rappelle De Gaulle au pouvoir pour la gestion de la question algérienne. Le Général propose en même temps que la Vème République, sa grande trouvaille : la « Communauté Française » à laquelle le Président Sékou TOURÉ répondra le « Non » mémorable.

Mais pour revenir au Soudan Français, le PSP : Parti de Solidarité et de Progrès est créé par Monsieur Fili Dabo SISSOKO le 13 Février en 1946 et recrute en priorité chez les notables locaux et tout particulièrement parmi les chefs de cantons, nommés par le colonisateur français. Ce parti propose une intégration au sein de l'union française avec la promesse d'une égalité entre métropolitains et autochtones. Le PDS : Parti Démocratique Soudanais avec Modibo KÉÏTA se situe dans le prolongement du Parti Communiste Français tandis que le BDS : Bloc Démocratique Soudanais avec à sa tête Mamadou KONATE s'inscrit dans le sillage de la SFIO. Lors des premiers scrutins, F.D SISSOKO et Jean SILVANDRE (un métropolitain) pour le PSP et Mamadou KONATE sont élus, ils représenteront le Soudan Français à l'Assemblée Nationale Française où Monsieur KO-

NATE devient le premier vice-président noir de l'Assemblée Nationale Française.

Dans la lutte pour l'indépendance, le PDS, le BDS et les dissidents du PSP se regroupent sous la bannière de l'union soudanaise du Rassemblement Démocratique Africain : US-RDA. Les aspirations populaires d'indépendance vont réveiller les passions collectives et bouleverser toutes les offres politiques. L'union sacrée pour l'indépendance se forge autour de l'US-RDA et consacre son hégémonie. Dès l'origine, on remarque d'emblée dans les acronymes, qu'en dehors du PSP, toutes les formations politiques insèrent « la lettre D : Démocratie » comme pour conjurer le totalitarisme qui germe dans leurs entrailles. « Tout vient à point, qui sait attendre » nous dit le proverbe, rien n'est moins vrai pour ce qui concerne la Démocratie ou le développement. L'un comme l'autre résulte d'un long cheminement, d'une construction ardue à laquelle il sied de s'atteler sans retard.

Dans une véritable démocratie, il importe que le peuple ait la possibilité d'exprimer sa volonté au regard des problèmes de la vie publique, au lieu de faire simplement un choix de personnes. Au Mali, l'expression de la pensée publique n'est pas aisée, elle l'est moins qu'ailleurs au regard de la sécularité du rapport traditionnel à la parole. Comment donner concrètement aux femmes et aux hommes qui composent le Mali, la possibilité d'exprimer un jugement sur les grands problèmes de la vie publique et un avis sur la qualité de la conduite la vie commune ? Comment faire en

sorte que le peuple ne se fasse complice de ceux qui attisent les passions collectives en réveillant les bas instincts ? En dehors de ces préventions, il ne saurait y avoir de légitimité républicaine. C'est l'équation aporétique des partis : Faire exister un parti qui renoncerait à user des passions collectives.

En effet, un parti politique est sain après l'acquisition de la pleine conscience que l'union est une force matérielle, et que la nature humaine est ainsi faite que les hommes convergent naturellement dans le juste et le vrai. Conscient de cette réalité, ce parti « idéal » consacrerait alors toute son énergie à la « Vérité », à la « Justice » et à « l'Utilité publique », car convenons-en, n'est légitime que ce qui est juste. La « Vérité » est une. La « Justice » est une.

Après le discours du Président français François Mitterrand à la Baule le 20 juin 1990, des hommes politiques maliens - en butte aux réticences obstinées du Général-Président Moussa TRAORÉ quant au multipartisme - avec une efficacité redoutable ont cru devoir recourir à la passion collective. Les divergences de points de vue d'intérêts catégoriels seraient selon eux la preuve d'existence d'espace politique d'expression et justifieraient les émeutes. Les grenades lacrymogènes, les colliers de feu, les douilles de balles jonchant les trottoirs, et le sinistre « article 350 » pour symboliser le prix du litre d'essence = 300 francs et celui d'une boîte d'allumettes = 50 francs, endeuilleront les principales villes du Mali et justifieront le second coup d'État militaire au Mali, celui d'Amadou Toumani TOURÉ qui présidera une transition d'un an.

Dans la foulée de la chute du régime militaire, l'ADEMA voit le jour et accède au pouvoir au terme de la transition. L'ADEMA exercera dès 1991 une pression collective sur la pensée de ses membres et nourrira l'ambition d'une croissance sans aucune limite, jusqu'en dehors du pays. L'ADEMA réussira à imprimer sa conception du bien public aux échevins ébaudis et bien heureux de cet impromptu soutien du parti de gouvernement. Les édiles s'enhardissent dès lors et vont à loisir mercantiliser autant que faire se peut, le legs colonial du despotisme administratif. Hégémonique, l'ADEMA dix années durant façonnera les esprits et les comportements pendant « l'installation du pays dans l'économie de marché » avec un clientélisme excluant consciencieu-

sement de toute ressource les autres formations politiques ainsi que toute individualité libre de pensée. De son point de vue, l'intérêt public coïncide avec celui du parti de gouvernement. Ce point de vue convainc l'ADEMA à se substituer au peuple malien, une identification spéculaire opérant la mystification. Dans le même temps, la société civile est châtrée par la promotion de la vie associative subventionnée sur le pouce et à minima (stipendiée serait plus juste). Cette conception du bien public continue encore de nos jours de contaminer la pensée politique au Mali. Les frustrations au sein de l'ADEMA entraînent des dissidences et des défections concourant à la formation d'une multitude de factions qui s'organisent en partis politiques ou similis à la veille de chaque scrutin électoral. En matière de partis politiques, de 1946 à nos jours, le peuple malien a fait toutes les expériences connues, depuis ceux agréés parcimonieusement par l'administration coloniale au regard de ses rapports avec la société malienne dont ils sont censés porter les intérêts tout en assurant la mise en forme pour énoncer une offre politique claire, jusqu'aux groupuscules actuels d'une poignée d'éléments en passant par les partis uniques. Tous échouent parce que faute de projets viables et de moyens, les partis politiques ne commencent vraiment leur structuration qu'une fois parvenu au pouvoir, l'État monopsonne leur donnant alors le privilège d'adjudication des marchés publics et ipso facto, les opportunités de ralliements des édiles despotiques, ce qui leur assure en même temps que la croissance, la réélection. Régulièrement aucune place n'est dévolue à l'opposition, si ce n'est récemment au décours de la dernière législation, celle de « Chef de l'opposition » grassement rétribuée par le fort dispendieux IBK, disposition mutilante au demeurant.

L'ADEMA est un parti politique qui a connu des heures et des malheurs dans la fabrique de la passion collective. Ce parti a gouverné le Mali de 1992 à 2002, il a exercé et continue d'exercer une pression collective sur la pensée de chacun des êtres humains qui en sont ou furent membres et IBK n'en est pas l'avatar le moins pervers. En douterait-on qu'on serait édifié par le dernier discours présidentiel en 2002 au terme du second mandat, un memento mori se terminant par une citation de Rudyard KIPLING. En effet en 2002 le Général

Amadou Toumani TOURÉ démissionna de l'Armée, pour battre campagne. Suffisait-il qu'un Général démissionnât pour qu'il devienne illico un simple civil ? Il importe de statuer sur ce précédent malheureux afin d'en empêcher la reproduction.

Peut-on entrer et sortir de l'Armée comme dans un moulin ou une maison close ? Peut-on briguer la magistrature suprême d'un pays en traitant par-dessus la jambe sa grande muette ? La désinvolture de la classe politique malienne, son inconsistance, son manque de rigueur et son rapport équivoque aux textes de lois et exigences démocratiques bordent le lit de la confusion et induisent la dégénérescence des vocations. Un militaire est un homme d'honneur qui entre dans l'Armée pour servir son pays, il y engage jusqu'à sa vie. Au sein de l'Armée, il intègre un corps et y évolue continuellement jusqu'à la retraite. On ne démissionne pas unilatéralement de l'Armée, le consentement du commandement supérieur est requis. En revanche on peut y rencontrer l'inaptitude ou même le bannissement, dans les deux cas, il ne saurait être question à la suite, de briguer un mandat électoral civil, nul besoin d'expliquer l'ineptie éthique qui résulterait des dérogations à ces dispositions. Dans un régime parlementaire, les bras séculiers de l'État de droit sont l'Armée, la Gendarmerie et la Police, elles sont constitutives des forces de coercition, la première contre les ennemis du pays, la seconde est le trait d'union des forces et la dernière lutte contre les délinquants de la cité.

La charge de la force létale est dévolue à l'Armée et la gendarmerie, elles n'ont de vocations ni dialectique, ni délibérative. La police procède par la dissuasion, statutairement le policier est un civil, il peut recourir à l'exercice de la violence légitime en situation d'exception. Les instances persuasives de l'État reposent sur le gouvernement, la diplomatie, l'administration et le parlement où les parlementaires délibèrent et légifèrent. Les textes de lois sont mis à la disposition de la Justice qui dit le Droit. Ces affirmations semblent toutes évidentes, mais elles sont loin d'être objectivables au Mali et en y regardant de près, on constate au contraire qu'au fil des années on s'en éloigne constamment.

Les instances fondamentales politiques et administratives du pays doivent faire l'objet de réflexions et si possible de manière anticipa-

toire aux fins d'adoption de dispositions résolutives des problèmes rémanents ou putatifs. L'État puise sa force dans la cohérence de ses instances, laquelle cohérence est directement proportionnelle à la compétence des animateurs des dites instances.

Au Mali, l'Armée républicaine a besoin d'être redéfinie dans ses fonctions régaliennes, mais aussi de bénéficier d'une nouvelle articulation dans la reconstruction nationale. Il convient de rappeler que Cicéron, César, Foch, Churchill, De Gaulle, Marshall...avaient en plus du génie militaire, d'autres cordes à leur arc. Nos officiers maliens toutes déférences conférées en sont bien loin. L'Armée malienne actuelle se complait dans les malversations crapuleuses qui vouent à l'échec toutes leurs entreprises. Elle tolère pour une seule et même opération les doubles facturations. Cette infamie se retrouve à tous les niveaux, depuis les affectations, jusqu'aux émoluments des soldats. Les affectations sur le théâtre des opérations sont falsifiées (inexactitude de l'effectif) radiation fallacieuse de soldats dans l'émargement des troupes en mouvement, rationnement en minutes, inadéquation entre le type d'arme et le nombre de cartouches attribuées pour le chargement...

La crispation de la junte au cours de cette transition traduirait-elle sa crainte de voir les civils diligenter un audit en bonne et due forme de la grande muette ? En échec dans ses obligations sécuritaires, elle s'éloigne de ses prérogatives régaliennes et fait preuve d'une

piètre connaissance de la poliorcétique en s'arc-boutant sur les fonctions administratives d'ordinaire dévolues aux civils.

D'aucuns pourraient arguer que les Grandes Armées comme l'Armée Française en Indochine ou l'Armée Américaine au Vietnam ne furent pas exemptes de malversations, elles non plus ! A ceux-là, il suffirait de répondre que les rendus des cours martiales des grandes armées ne sont pas publiés. Le vaste chantier de la reconstruction concerne en priorité l'Armée, l'école, les centres des soins médicaux, l'aménagement du territoire, la structuration de l'informel, l'inclusion aux programmes de développement des structures villageoises...

Mais il ne sert à rien de se voiler la face, la multitude de groupuscules qui nous sont présentés comme étant des partis, ne nous apportent que tourments et fuites en avant !

Les électeurs s'en remettent à leur député pour agir, celui-ci attend benoîtement l'action de son ministère, lequel joue la montre et procrastine chaque jour, reculant toujours devant les responsabilités. Ainsi s'émoussent, se gaspillent les forces enthousiastes et créatrices. Pour atteindre un objectif, trois paliers apodictiques sont retenus comme indispensables à la réussite :

1. Connaissance (Compétence) = 96%
2. Rigueur = 2%
3. Pragmatisme d'ajustement = 2%.

Les trois critères du succès ainsi clairement définis en trois paliers distincts permettent à tout le moins de comprendre les causes des

échecs successifs, rémanents, et de les traiter correctement.

Comment sélectionner les partis porteurs de vraies offres politiques ? Quel est le nombre d'offres politiques recevables au Mali et susceptibles d'aboutir ? Comment intégrer les notions primaires de gestion dans les comptes publics. Installer dans les mœurs de manière pérenne la double écriture dans le livre des comptes avec un simple bilan des entrées et des sorties en toute transparence, le solde des comptes de trésorerie disponible au contrôle à tout instant permettrait de réduire de moitié toutes les malversations qui minent notre pays ? Comment faire en sorte que le souci permanent du bien public demeure un engramme dans le cerveau de tous les dirigeants ? Comment obtenir un fonctionnement optimal de l'appareil judiciaire ? Chacun aura noté que la réussite, repose à 96% sur la compétence, or celle-ci ne peut être prouvée non sur le C.V. ronflants, mais sur les expériences et les antécédents de réussite. Les bonnes réponses aux 05 questions précédentes aideraient au moins à une meilleure structuration de l'organisation des prochaines élections.

Paris 15 Décembre 2020

Dr S. KAMARA, Cabinet Auteuil-Passy,
4, Square Raynaudard
75016 Paris

SAER EMPLOI
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

Conseil des ministres du 23 décembre 2020 : Le gouvernement décide de la prorogation inconstitutionnelle de l'état d'urgence !

Nous vivons, dit-on, dans un régime constitutionnel. Il faut même avouer pour être plus précis, que nous sommes gâtés de vivre sous le régime de deux constitutions : la Constitution de 92 et la Charte de la Transition.

En dépit de cette pléthore inutile de documents constitutionnels, les autorités de la Transition semblent n'avoir cure du droit. L'état d'urgence en fournit une preuve de plus. Une preuve de trop, pourrait-on dire. Le Conseil des ministres du 23 décembre 2020 nous apprend que l'état d'urgence déclaré sur le territoire national par le Décret n°2020-0317 du 18 décembre 2020, expire le lundi 28 décembre à minuit.

Tout en reconnaissant expressément qu'en conformité avec la Loi n°2017-055 du 06 novembre 2017 relative à l'état d'urgence, sa prorogation au-delà de 10 jours est autorisée par la loi, le gouvernement a délibérément décidé de fouler au pied cette obligation juridique. Elle n'est d'ailleurs pas de nature légale comme le Conseil des ministres tend à la vendre. C'est plutôt l'article 72 de la Constitution de 92 toujours en vigueur, qui en est le fondement juridique : « L'état d'urgence et l'état de siège sont décrétés en Conseil des ministres. Leur prorogation au-delà de dix jours ne peut être autorisée que par l'Assemblée nationale. Une loi en détermine les conditions ».

L'article 72 de la Constitution de 92 signifie que la prorogation de l'état d'urgence est nécessairement du domaine de la loi et non du domaine du règlement. Si tel est le cas, seule une loi peut proroger l'état d'urgence. Le gouvernement est par conséquent tenu d'élaborer un projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence, projet de loi devant être soumis pour approbation au législatif.

Le cas échéant, la Constitution offre au gou-

vernement à travers son article 74, la possibilité de demander au législatif l'autorisation de prendre une ordonnance prorogeant l'état

d'urgence.

Plutôt que de respecter ces procédures constitutionnelles, le gouvernement se permet, sans justifier d'aucune autorisation de l'organe législatif, d'adopter directement un projet d'ordonnance prorogeant jusqu'au 26 juin 2021 à minuit l'état d'urgence en cours. C'est une violation caractérisée de la Constitution de 92 et de la Charte de la Transition. Constitutionnellement parlant, l'ordonnance adoptée au Conseil des ministres du 23 décembre 2020 est nulle et de nul effet.

Dr Brahim FOMBA



UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Etat d'urgence sanitaire : Les prévisions du ministère de la Culture déjouées

Les restrictions qui viennent de tomber mettent à mal le monde de la culture. Une pause frustrante pour les acteurs du milieu ainsi que la famille des artistes qui ne sera pas au rendez-vous des fins d'année.

L'arrivée du Covid-19 avait conduit à une éventuelle fermeture des lieux de célébration, espaces culturels et stades en début d'année. Si à l'époque, l'arène de la culture a eu du mal à partir dans ce sens, elle sera la plus touchée de tous. Le CICB et le Palais de la Culture Amadou Hampathé Bâ furent fermés durant la période du confinement et même après.

Une polémique avait pris forme avec le promoteur du festival BAMA'ART pour que soit ouverts ces espaces pourvoyeurs d'emplois. Sauf que la montée en force du Covid-19 depuis Novembre a tout déjoué. La seconde vague conduira à l'état d'urgence qui a prévu la fermeture des espaces musicaux et culturels. Une limitation de mobilisation qui montre

bien que la ministre de la culture Kadiatou Konaré sera bousculée par les décisions gouvernementales préventives.

Sa chance, c'est qu'elles s'étendent au 4 janvier. Autrement dit, après le nouvel an, les activités sont censées reprendre s'il n'y a pas prolongation. Il est clair que la fin d'une année restera sobre sans entrées d'argent pour le département. La limitation des rassemblements à 50 personnes, prévue sur une période de 10 jours de restrictions fait que des endroits comme le CICB ou le Palais de la Culture perdent beaucoup.

Assez d'affiches étaient au rendez-vous : les concerts de Dr Keb, Hawa Bah, le réveillon d'Abdoulaye Diabaté ou celui d'Oumou Sangaré. S'il est vrai que son hôtel est en réno-

vation, la diva sera à Abidjan le 26 Décembre où elle recevra un prix d'honneur. Autrement dit, elle échappera à l'état d'urgence. N'oublions pas que BAMA'ART prévu du vendredi 1er au dimanche 3 janvier est ajourné pour le mois d'après.

Pourtant les activités du secteur de Kadiatou Konaré permettent aussi au département des sports d'en profiter. Nul n'ignore que le Palais des Sports Salamatou Maïga est de plus en plus prisé alors que les Stades Omnisports et 26 Mars restent des cibles de plusieurs sommités ou entités religieuses. C'est dire que d'autres départements subissent les affres du Covid-19 quand celui de la culture est à l'arrêt.

Vu la ténacité de la ministre, l'optimisme reste de garde. Celle qui fut désignée ministre de la 1ère semaine de Décembre par le BAROMÈTRE avait initié assez d'ateliers. Ils portaient sur la relance du secteur culturel et touristique autour de thématiques permettant d'identifier des actions concrètes. Il va sans dire que puisqu'il faudra désormais faire avec la pandémie, Kadiatou Konaré ira sur sa lancée en 2021, une fois les restrictions du Covid-19 levées pour que la culture reprenne ses droits !

Bamoisa, Source : Nouvel Horizon





Centrafrique : Situation calme à Bangui, des tirs signalés à Boali

La Centrafrique est sous tension, à quatre jours de la date fixée pour les élections présidentielle et législatives. Depuis bientôt une semaine, une coalition de groupes armés tente d'empêcher la tenue du scrutin et de progresser vers la capitale Bangui. Ce mercredi 23 décembre au matin, des échanges de tir ont été signalés aux environs de Boali, à une centaine de kilomètres de la capitale.

« La situation est calme à Bangui », assure ce mercredi 23 décembre à midi la Minusca, la mission onusienne déployée en Centrafrique. Un peu plus qu'habituellement d'ailleurs, la circulation est timide sur les grands axes, car ce matin, la rumeur d'une attaque sur la capitale a créé la panique. Cette rumeur a été démentie depuis. Néanmoins, on a tout de même vu des habitants, des femmes avec des enfants dans les bras, courir dans tous les sens, y compris dans le centre-ville. C'est bien le signe que l'inquiétude monte à l'approche du scrutin de dimanche. À la mi-journée, le calme semble revenu. L'objet de cette conférence de presse, c'est de

demander aux Centrafricains de ne pas s'accrocher à des fausses rumeurs, à des fausses informations que nous prenons pour des Fake news.

Mac Lorain Dakou, le coordinateur de l'association de la société civile Iké Wassou Wassou Nabé Africa qui milite pour la fin des violences en Centrafrique

Victor Mauriat

Difficile en revanche d'avoir des certitudes sur la situation à Boali, qui se trouve à 100 kilomètres au nord de la capitale. Des témoins ont signalé ce matin des échanges de tirs entre les forces régulières et les rebelles. On signale toujours des hommes armés sur l'axe qui relie à la ville de Bossembélé. De nombreux habi-

tants ont fui.

Il y a des tirs, il y a des crépitements d'armes au niveau des carrefours, au niveau des barrières des forces armées à 3 km de moi. Mais la population a pris la fuite dans la brousse, mais les rebelles ne débarquent pas encore sur Bangui. Il y a 3 véhicules qui sont arrivés ce matin et qui sont en train de riposter contre les groupes armés. Ce sont les FACA et les Russes qui sont en train d'échanger des tirs avec les groupes armés.

Témoignage d'un habitant de Boali

Une réunion du G5 dans la journée

La situation est incertaine également à Bambari, dans l'est. La ville a été attaquée, ce mardi, par des éléments de l'UPC [Unité pour la paix en Centrafrique]. Ce matin, la Minusca annonce que « la situation est sous contrôle ». Abdulaziz Fall, le porte-parole de la force des Nations unies dans le pays, assure que « les groupes armés ont été repoussés dans la brousse » et que « les civils » commencent à revenir. Des sources contactées sur place sont de leur côté moins rassurantes.

Ailleurs dans le pays, aucun incident majeur n'a été signalé pour l'instant. Une réunion des partenaires de la Centrafrique, réunis dans le G5, doit avoir lieu en fin d'après-midi.

Source : RFI

Après des siècles : Jupiter et Saturne "se frôlent" de nouveau

Les deux géantes gazeuses, Jupiter et Saturne, se sont rapprochées, lundi, pour apparaître dans le même champ de vision d'un instrument d'observation. Une "grande conjonction" qui ne se reproduira qu'en 2080 dans de telles proportions.

Ce rendez-vous n'avait pas été observé depuis plusieurs siècles. Les deux plus grosses planètes du système solaire, Jupiter et Saturne, se sont rapprochées au maximum, lundi 21 décembre, lors d'une "grande conjonction" comme la désignent les astronomes. Ce phénomène correspond "au temps que mettent les deux planètes à retrouver des positions relatives similaires par rapport à la Terre", avait expliqué à l'AFP avant l'événement Florent Deleflie, de l'Observatoire de Paris - PSL. À 19 h 22 (heure de Paris), elles apparaissaient

dans le même champ de vision d'un instrument d'observation, donnant l'impression de se frôler alors qu'elles se situaient en réalité à plus de 730 millions de kilomètres l'une de l'autre.

Les meilleures conditions d'observation se situaient dans les zones proches de l'Équateur, tandis qu'en Europe occidentale, et dans une grande partie de l'Afrique, il fallait porter son regard vers le sud-ouest. En Inde, des centaines de fans d'astronomie se sont rassemblés au Musée industriel et technologique Birla de Calcutta, où ils ont pu admirer la

danse cosmique à travers un télescope. Ce rendez-vous inhabituel s'est produit de manière fortuite le jour du solstice d'hiver pour l'hémisphère nord.

Le rapprochement apparent entre les deux planètes avait déjà commencé depuis plusieurs mois, avant d'atteindre une distance minimale, lundi, donnant presque l'impression que les deux astres dans le ciel ne faisaient qu'un.

Jupiter, la plus grosse, fait le tour du Soleil en douze ans, Saturne en vingt-neuf ans. Et tous les vingt ans environ, les deux planètes semblent donc se rapprocher lorsqu'on observe la voûte céleste depuis la Terre. À l'œil nu, le rapprochement donnera l'impression d'une planète double, "Jupiter et Saturne étant deux astres très lumineux", avait-il détaillé.

La dernière "grande conjonction" avait eu lieu en 2000, mais il faut remonter à 1623 pour retrouver un écart aussi petit que celui de lundi. Et avant de retrouver une conjonction aussi rapprochée, il faudra attendre... le 15 mars 2080.

Source : AFP



Dopage : Une affaire embarrassante pour Mohamed Camara et Sékou Koïta

C'est une très mauvaise nouvelle pour le football malien, en général, et les deux jeunes internationaux, Sékou Koïta et Mohamed Camara, en particulier. En effet, selon le quotidien sportif français L'Equipe, les deux joueurs qui évoluent au Red Bull Salzburg (D1 autrichienne, ndlr) «ont été testés positifs à un test antidopage diligenté par l'UEFA, le 22 novembre». Le média ajoute que le club autrichien a donné sa version des faits, hier, dans un communiqué, expliquant que Mohamed Camara (20 ans) et Sékou Koïta (21 ans) rentraient à ce moment-là du stage avec les Aigles. Selon Salzburg, les deux joueurs ont ingéré un médicament contre le mal de l'altitude, avant le match de la sélection nationale contre la Namibie à Windhoek (1 700 m) au compte de la quatrième journée des éliminatoires de la CAN 2020 (2-1 pour les Aigles).



« Nous sommes très fiers lorsque nos joueurs sont appelés dans leurs équipes nationales respectives. Mais on peut et on doit s'attendre à ce que les soins médicaux répondent aux normes internationales et que les médecins connaissent les règles applicables », a déclaré, agacé, le directeur général de Salzburg Stephan Reiter. Salzburg va travailler «en coopération avec l'UEFA et les autorités responsables» afin d'«obtenir une clarification complète des événements (survenus) au Mali», écrit le quotidien sportif français qui cite le club autrichien. Si Red Bull Salzburg ne cite aucun nom dans son communiqué, il est clair que les critiques visent le staff médical des Aigles qui aurait donné des médicaments interdits par l'Agence mondiale contre le dopage à Mohamed Camara et Sékou Koïta.

C'est une affaire très embarrassante pour le Mali, singulièrement Mohamed Camara et Sékou Koïta qui font partie des grands espoirs du football national. Cela est d'autant plus vrai que les instances sportives sont implacables dans les affaires de dopage et risquent d'infliger de lourdes sanctions aux deux joueurs, s'ils sont reconnus coupables. En tout cas, il y a de quoi s'inquiéter pour Mohamed Camara et Sékou Koïta qui, selon nos informations, se trouvent actuellement en vacances au Mali. Transféré au Red Bull Salzburg en 2017, en provenance de l'USC Kita où il a été formé, Sékou Koïta réalise cette année l'une de ses meilleures saisons et se trouve actuellement dans le viseur de plusieurs équipes européennes, dont le Milan AC, Manchester City de Pep Guardiola, la Juventus, l'AS Rome, Lyon, Marseille.

Le jeune international malien était donc bien parti pour signer dans l'un de ces clubs l'année prochaine, mais cette affaire risque de lui fermer des portes pour la suite de sa carrière. Mohamed Camara lui, a été formé au Réal de Bamako et a rejoint le club autrichien un an après Sékou Koïta (2018). Dès sa première saison, il a été prêté au FC Liefering puis au TSV Hatberg, avant de revenir au Red Bull Salzburg. Cette année, il affiche vingt matches au compteur (toutes compétitions confondues) avec le club qui s'appelait Austria Salzburg avant son rachat en 2005 par le groupe Red Bull.

Souleymane B. TOUNKARA
Source : L'ESSOR



Bélier (21 mars - 19 avril)

À votre poste de travail, vous aurez les idées claires. Vous aurez un sens inné de l'organisation. De par vos propres initiatives ou en obéissant plus prosaïquement à des directives, vous serez en mesure de vous pencher sur de nouveaux clients.

Uranus aura une influence positive. Cette planète vous aidera à recadrer la plupart de vos dépenses, ce qui renforcera encore plus l'efficacité de votre gestion. Vous pourrez même recentrer vos placements financiers sur des objectifs plus réalistes...



Taureau (20 avril - 19 mai)

Un effort est demandé par un chef. Il peut faire cette demande d'une façon sèche. La communication coince en effet. Les supérieurs hiérarchiques pourraient être maladroits avec vous. Ne le prenez pas personnellement. La santé de l'entreprise en dépend.

Les dépenses d'argent continuent. Elles concernent un peu tout, les charges et les frais inattendus. Vous pouvez réaliser quelques économies en vérifiant les prix. Faites les soldes, pensez à comparer les tarifs. Même de petites économies sont les bienvenues.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

De belles possibilités s'offrent à vous dans votre sphère professionnelle. Mars vous permet de faire valoir vos idées qui seront bien acceptées. Vous mettez un dernier coup de collier pour obtenir ce que vous attendez depuis longtemps. Vous ne savez plus où donner de la tête avec ces 4 planètes dans votre maison 8. Votre situation financière est tributaire des autres, notamment de votre famille et cet état de fait vous énerve un peu, car vous avez l'impression de ne rien maîtriser.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous avez quelques petits soucis envers toute forme d'autorité aujourd'hui à votre travail ! Évitez, dans la mesure du possible, les confrontations qui pourraient déboucher sur des discussions trop agitées ! Vous auriez du mal à assumer ce genre de relations.

Aujourd'hui, vous êtes un peu dans l'abus, et vos finances ne font pas exception ! Vous vous sentez insouciant et avez tendance à vouloir dépenser plus que de raison ! Restez dans le contrôle le plus possible, car Jupiter est une planète bien excessive !



Lion (22 juillet - 23 août)

Si vous exercez vos talents dans une activité commerciale, un gros dossier ou un client important pourra vous passer sous le nez... En effet, à cause des dissonances de Mars, vous serez excessivement bridé ! Vous supporterez mal les entraves...

Vous manquerez de réalisme concernant vos engagements financiers. En effet, ces derniers ne seront pas vraiment compatibles avec vos charges fixes. La planète Uranus sera très dépensière, surtout dans le domaine des plaisirs personnels, et des cadeaux !



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous pourriez avoir envie d'une formation. L'évolution de votre carrière nécessite une formation. Vos compétences ne sont pas bien vues par vos supérieurs hiérarchiques. La journée peut marquer l'occasion d'en parler. Un nouveau départ vous attend.

Il règne une ambiance de frustration. Des dépenses ne permettent guère de loisirs. Dans la journée, des règlements peuvent survenir. Il est nécessaire de préserver une trésorerie pour faire face à ces charges. Gardez confiance, ces frais sont temporaires.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Votre avenir professionnel vous paraissant assez incertain, vous pourriez avoir envie de prendre davantage soin de vous, de vous tourner vers une profession qui comble vos besoins intérieurs notamment de sécurité et d'évolution.

Vous risquez d'être assez impulsif dans vos dépenses et ceci peut nuire à l'équilibre de votre budget. Vous avez envie de faire plaisir à votre famille et vous achetez en ce moment les cadeaux de Noël.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Votre communication étant aujourd'hui un peu perturbée, il se peut que vos relations avec vos collègues de travail ne se passent pas au mieux. Vous avez tendance à vous montrer plus dur, et avez beaucoup de mal à faire des concessions. Soyez plus cool !

La prudence est de mise aujourd'hui avec vos finances, car Jupiter vous pousse aux dépenses inconsidérées ! Vos désirs sont légèrement dans l'excès et frôlent même l'insouciance ! Soyez vigilant, vos envies deviendraient vite incontrôlables !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Votre entreprise pourra décider de délocaliser ou de sous-traiter une partie de vos tâches. Pour autant, votre poste ne sera pas supprimé. Simplement, il sera remanié. Vous devrez suivre le mouvement, et vous y faire... Pas ou plus le choix !

Tout chez vous respirera l'économie bien pensée... Voiture hybride, ampoules basse consommation, etc. Aujourd'hui, vous vous documenterez sur les avantages et inconvénients du chauffage au bois ! Économe, et respectueux de l'environnement... Sus au gaspillage !



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Pour trouver la motivation, comptez sur l'atmosphère joyeuse au travail. Vos collègues ont un sens de l'humour développé ! Du côté du planning, il est chargé. Vos activités peuvent demander un bon sens de l'organisation. On compte sur vous pour cela !

C'est toujours la prudence qui prend le pas sur le désir. L'impulsivité n'a pas raison de vous. Le shopping est un moyen de flâner ou de repérer. La relation à l'argent reste sereine. Malgré des charges régulières, la gestion est faite avec sérieux.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Des discussions interminables pourraient avoir lieu au sein de votre bureau pour définir qui fait quoi et dans quelles conditions. Les esprits pourraient s'échauffer et vous auriez bien du mal à garder votre calme.

Un bon aspect Saturne/Neptune vous procure une ouverture pour mettre en pratique certains de vos projets financiers. Vous pourriez par exemple demander un prêt. Il a toutes les chances d'être accordé bien que certaines clauses ne soient pas très claires. Il faudra bien les lire avec attention.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous avez toujours la reconnaissance de vos pairs au travail et en éprouvez une grande fierté. Néanmoins, vous pourriez ressentir un déséquilibre entre votre sensibilité et votre volonté, ce qui provoquerait chez vous quelques tensions intérieures.

Vous êtes un peu ce qu'on appelle panier percé aujourd'hui ! Jupiter en opposition à votre Lune vous pousse aux abus, et notamment aux excès en matière de dépenses ! La prudence s'impose donc, car vous pourriez le regretter par la suite !

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous